



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET

DE SECOURS DE LA SARTHE

Etablissement public administratif

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

-- SOMMAIRE --

I - DELIBERATIONS DU BUREAU DU CASDIS

Bureau du conseil d'administration du 4 octobre 2023

- Autorisation de lancement de marchés publics et autorisation de signature de marchés et d'avenants2023-12/b
- Réforme des matériels.....2023-13/b

Bureau du conseil d'administration du 6 décembre 2023

- Autorisation de signature de marchés publics2023-14/b
- Autorisation de signature de convention de groupement de commande2023-15/b
- Autorisation de réforme – matériels roulants2023-16/b
- Construction d'une plateforme technique et logistique sur le site de Coulaines2023-17/b
- Construction d'un siège de compagnie et d'un centre d'incendie et de secours sur la commune de Mamers2023-18/b
- Raccordement sur le réseau d'assainissement collectif du CIS de Chantenay Villedieu et la servitude de passage des réseaux sur la parcelle attenante2023-19/b
- Convention de partenariat avec l'entente de Valabre2023-20/b

II – DELIBERATIONS DU CASDIS

Conseil d'administration du 17 octobre 2023

- Projet d'établissement 2024-20262023-20
- Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de moyens entre le Département et le SDIS pour la période 2024-2026.....2023-21
- Contributions prévisionnelles des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au budget du SDIS pour l'année 20242023-22
- Décision modificative n°1 pour l'exercice 20232023-23
- Subvention du SDIS de la Sarthe à l'association du comité d'organisation du 131^{ème} congrès national des sapeurs-pompiers de France Sarthe 2025.....2023-24
- Modification du tableau des emplois permanents des personnels administratifs et techniques et des sapeurs-pompiers professionnels au 1^{er} novembre 20232023-25
- Charte de déontologie de la sécurité civile2023-26
- Convention d'autorisation permanente d'usage d'un site pour la formation des sapeurs-pompiers ONF 2023-20252023-27
- Recours aux caméras individuelles par les sapeurs-pompiers en intervention.....2023-28

Conseil d'administration du 20 décembre 2023

➤ Retex du centenaire des 24 heures	2023-29
➤ Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024	2023-30
➤ Adaptation de l'organigramme	2023-31
➤ Tableau des emplois permanents 2024 et cartographie des postes 2024	2023-32
➤ Rapport Social Unique (RSU)	2023-33
➤ Clause de revoyure	2023-34
➤ Indemnité de Mobilisation Opérationnelle (IMO)	2023-35
➤ Evolution de la NBI	2023-36
➤ Indemnisation du 1er mai	2023-37
➤ Méthodologie de la mise en place du RIFSEEP	2023-38
➤ Indemnité de logement (COPA).....	2023-39
➤ Bilan de mise en œuvre de la chaîne de commandement opérationnel	2023-40
➤ Méthodologie de la révision du Règlement Opérationnel	2023-41
➤ Révision du règlement habillement	2023-42
➤ Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses jusqu'au vote du BP 2024.....	2023-43
➤ Autorisation de recours à un agent vacataire	2023-44
➤ Autorisation de signature de marchés publics pour la restauration	2023-45

II – ARRETES PREFET

➤ Arrêté portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)	2023/1577
➤ Arrêté portant liste annuelle d'aptitude à la fonction du Directeur des Secours Médicaux (DSM), au titre de l'année 2023	2023/1587
➤ Arrêté relatif aux médailles d'honneur des sapeurs-pompiers – Promotion 4 décembre 2023.....	2023/2372
➤ Arrêté portant listes annuelles d'aptitude à différentes fonctions ou spécialités opérationnelles 2023.....	2023/1602

III – ARRETES PRESIDENT

➤ Arrêté portant composition des représentants de l'administration et du personnel au conseil médical départemental (formation plénière) de réforme compétent à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels du SDIS de la Sarthe.....	2023/1595
➤ Arrêté portant délégation de signature à compter du 2 octobre 2023.....	2023/2107
➤ Arrêté portant nouvelle composition nominative de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail (F3SCT) du SDIS.....	2023/2325
➤ Arrêté portant listes annuelles d'aptitudes à différentes fonctions techniques au titre de l'année 2023.....	2023/2820

IV – ARRETES CONJOINTS

➤ Arrêté conjoint fixant l'organisation du corps départemental de sapeurs-pompiers de la Sarthe et les emplois de direction du SDIS.....	2023/2816
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------



DELIBERATIONS



Délibération

Numéro : 2023- 12/b

Bureau du Conseil d'administration du 4 octobre 2023

Convocation du 2 octobre 2023

AUTORISATION DE LANCEMENT DE MARCHES PUBLICS AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHES PUBLICS ET D'AVENANTS

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, 1^{ère} Vice-présidente, Mme Hamonou-Boiroux, 2^{ème} Vice-présidente M. Richard, 3^{ème} Vice-président,

Le bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu la commission d'appels d'offres en date du 4 octobre 2023,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- Autorise la signature de marché relatif aux travaux de construction du centre d'incendie et de secours de Saint Cosme-en-Vairais à savoir :

Lots	Désignation	Sociétés retenues	Montant € HT
1	Gros Œuvre – Maçonnerie - Ravalement	SAGIR (compris variante facultative)	138 285,28
2	Charpente métallique	R2C	65 500,00
3	Bardage - Couverture – Etanchéité	SOPREMA	128 331,88
4	Menuiseries extérieures alu	GUYON GUSTAVE ET FILS	58 887,00
5	Menuiserie bois – Cloisons doublages	API	52 585,15
6	Faux-plafonds	PLAFOND DU MAINE	9 237,45
7	Electricité - Chauffage	ENERSCIENCE	59 781,71
8	Ventilation – Plomberie - Sanitaire	SCETEC	38 207,32
9	Peinture	GOUIN PEINTURE	14 021,22
10	Carrelage-Faïence	MELIER CARRELAGE	40 339,98
11	Portes sectionnelles	AF MAINTENANCE	16 267,60
12	Terrassement-VRD	COLAS	158 216,21
13	Pylône	NORD PYLONE	16 900,00
	TOTAL DES ATTRIBUTIONS		796 620,80

- Autorise la signature des avenants relatifs à la construction de modules de formation sur les centre de sièges de compagnies, selon les conditions ci-dessous :



Délibération

Numéro : 2023- 12/b

Bureau du Conseil d'administration du 4 octobre 2023

Convocation du 2 octobre 2023

Lot n°1 : terrassement – VRD – Gros œuvre/avenant n°1 : travaux modificatifs

Afin de simplifier la pose des caniveaux de récupération des eaux de formation pour la zone R+1, ils seront fournis et posés par le lot 2 Containers Maritimes – Serrurerie et supprimés du lot 1 Gros Œuvre.

Le montant du marché est modifié comme suit :

• Marché de base HT		340 000.00
Avenant 01 en moins-value	-13 739.63	
• Total Avenants HT		-13 739.63
• Total HT du marché, y compris avenants		326 260.37

soit TTC dont TVA 20% 391 512.44 €

Lot n°2 : Containers maritimes – serrureries/Avenant n°1 : travaux supplémentaires

► Réalisation et pose d'un caniveau avec grille caillebotis : 13 368,00 € HT ;

► Dépose du plancher bois et installation d'une tôle en sous-face du container R+1 : 22 152,00 € HT

Compte tenu de l'incidence financière ci-dessus, le montant du marché est modifié comme suit :

• Marché de base HT		598 478.00	
Avenant 01 en plus-value	35 320.00€ht		5.90 % d'augmentation
• Total Avenants HT		35 320.00	
• Total HT du marché, y compris avenants		633 998.00	

soit TTC dont TVA 20% 760 797,60 €

Lot n°4 : plomberie – électricité/avenant n°1 – Travaux modificatifs

Suite à la mise au point technique des modules de formations, le maitre d'œuvre a demandé à l'entreprise :

► De supprimer les prestations concernant la neutralisation et le déplacement des points d'eau et d'électricité qui ne sont pas nécessaires sur les sites de La Flèche, Sablé sur Sarthe et La Ferté Bernard.

► De remplacer le câble d'alimentation général du TGBT qui est insuffisant sur le site de Montval.

Compte tenu de l'incidence financière ci-dessus, le montant du marché est modifié comme suit :

• Marché de base HT		136 566.70	
Avenant 01 en moins-value	-813.23€ HT		
• Total Avenants HT		-813.23	
• Total HT du marché, y compris avenants		135 753.47	

soit TTC dont TVA 20% 162 904.16 €



Délibération

Numéro : 2023- 12/b

Bureau du Conseil d'administration du 4 octobre 2023

Convocation du 2 octobre 2023

- Autorise le lancement en procédure formalisée, pour la période 2024/2028, le marché suivant dans la limite des autorisations de programme et des crédits inscrits aux budgets :
 - Elaboration de repas au centre départemental d'incendie et de secours de Le Mans Degré et livraisons de plateaux repas.
 - ▶ Lot 1 : Le marché d'élaboration de repas au restaurant du CIS Le Mans Degré, du lundi au vendredi ;
 - ▶ Lot 2 : La livraison de plateaux repas pour les unités suivantes :
 - a. CIS Le Mans Degré les week-ends et fériés,
 - b. CTA/CODIS (7j/7),
 - c. CIS Le Mans Sud (7j/7),
 - d. CIS Mamers (les jours ouvrés),
 - e. CIS La Ferté Bernard (les jours ouvrés),
 - f. CIS Sablé (les jours ouvrés),
 - g. CIS Montval-sur-Loir (les jours ouvrés).
 - Modalités de prise en charge de la part financière employeur
 - La participation du SDIS à la restauration collective est maintenue au taux actuel de 45% du prix du repas au maximum,
 - Le reste à charge de l'agent est au minimum égal à 50% de l'évaluation forfaitaire fixée annuellement par l'administration centrale chargée d'arrêter les seuils des avantages en nature (pour info : 2,60 € pour l'année 2023).
- Autorise la signature de la convention de groupement de commande « restauration CIS Le Mans Degré » avec Le Mans Métropole selon le projet en annexe.

Fait à Coulaines, le 4 octobre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	4	0	0



Délibération

Numéro : 2023-13/b

Bureau du Conseil d'administration du 13 juin 2023

Convocation du 8 juin 2023

REFORME DE MATERIELS

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, 1^{ère} Vice-présidente, Mme Hamonou-Boiroux, 2^{ème} Vice-présidente M. Richard, 3^{ème} Vice-président,

Le bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- Approuve les réformes des matériels, équipements et matériels roulants selon les tableaux annexés.

Fait à Coulaines, le 4 octobre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	4	0	0



Délibération

Numéro : 2023- 14/b

Bureau du Conseil d'administration du 6 décembre 2023

Convocation du 4 décembre 2023

AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHES PUBLICS DE MAINTENANCE DES PORTES SECTIONNELLES

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Richard, 3^{ème} Vice-président

Membres excusés : Mme Crnkovic, 1^{ère} Vice-présidente, Mme Hamonou-Boiroux, 2^{ème} Vice-présidente

Le bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Autorise le président à signer le marché avec la société AF MAINTENANCE, selon les modalités suivantes :

Le montant du contrat pour la partie forfaitaire correspondant à la maintenance préventive s'élève à la somme de 26 512, 00 € HT.

La partie maintenance corrective est traitée à partir d'un bordereau des prix unitaires.

Fait à Coulaines, le 6 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	2	0	0



Délibération

Numéro : 2023- 15/b

Bureau du Conseil d'administration du 6 décembre 2023

Convocation du 4 décembre 2023

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Richard, 3^{ème} Vice-président

Membres excusés : Mme Crnkovic, 1^{ère} Vice-présidente, Mme Hamonou-Boiroux, 2^{ème} Vice-présidente

Le bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu la délibération n°2023.12/b autorisant la signature de la convention relative au groupement de commandes,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Autorise le président à signer la nouvelle convention relative au groupement de commande pour la restauration du CDIS Le Mans Degré selon l'annexe jointe.

Celle-ci intègre La ville du Mans, le Centre Communal d'Action Social (CCAS).

Fait à Coulaines, le 6 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	2	0	0



Délibération

Numéro : 2023- 16/b

Bureau du Conseil d'administration du 6 décembre 2023

Convocation du 4 décembre 2023

AUTORISATION DE REFORME – MATERIELS ROULANTS

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Richard, 3^{ème} Vice-président

Membres excusés : Mme Crnkovic, 1^{ère} Vice-présidente, Mme Hamonou-Boiroux, 2^{ème} Vice-présidente

Le bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu la délibération n°2023.12/b autorisant la signature de la convention relative au groupement de commandes,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve la réforme du véhicule suivant :

Type	Immatriculation	Marque	Modèle	Année de mise en circulation	Kilométrage	Dernier CIS d'affectation	Motif de la réforme
VLTT	8199 XA 72	Land Rover	Defender	2005	82 500	Saint Georges le Gaultier	Accident routier responsable

Fait à Couaines, le 6 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	2	0	0



Délibération

Numéro : 2023- 17/b

Bureau du Conseil d'administration du 6 décembre 2023

Convocation du 4 décembre 2023

CONSTRUCTION DE LA PLATEFORME LOGISTIQUE ET TECHNIQUE SUR LE SITE DE COULAINES

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Richard, 3^{ème} Vice-président

Membres excusés : Mme Crnkovic, 1^{ère} Vice-présidente, Mme Hamonou-Boiroux, 2^{ème} Vice-présidente

Le bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve :

➤ La construction d'un espace de stationnement sur la période 2024-2025, selon les caractéristiques suivantes :

- démolition du bâti existant et la suppression de tous les végétaux.
- création d'une sortie sur le boulevard
- création d'un parking de 100 places
- aménagements paysagers avec des ombrières et des bornes électriques

L'ensemble de ces travaux aujourd'hui est estimé à 1 300 000 € H.T.-

➤ La construction de la PFTL sur la période 2026-2028 selon des caractéristiques financières définies ultérieurement.

Fait à Coulainnes, le 6 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	2	0	0



Délibération

Numéro : 2023- 18/b

Bureau du Conseil d'administration du 6 décembre 2023

Convocation du 4 décembre 2023

CONSTRUCTION D'UN SIEGE DE COMPAGNIE ET D'UN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS SUR LA COMMUNE DE MAMERS

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Richard, 3^{ème} Vice-président

Membres excusés : Mme Crnkovic, 1^{ère} Vice-présidente, Mme Hamonou-Boiroux, 2^{ème} Vice-présidente

Le bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve la construction d'un siège de compagnie et d'un centre d'incendie et de secours de Mamers selon les caractéristiques suivantes :

Répartition budgétaire :

- Commune de Mamers : 450 000€
- Le SDIS 72 : 50 %
- Le département : le solde (% suivant le montant restant)

Montant pour chaque collectivité :

- Commune de Mamers : 450 000€ ce qui représente 6,20% de 6 503 640€ H.T. pour le CIS (hors achat du terrain, sa viabilisation, les sondages et les plans topographiques)
- Le SDIS 72 : 3 863 746,50€
- Le département : 3 413 716 ,50 € soit (44,18%)



Délibération

Numéro : 2023- 18/b

Bureau du Conseil d'administration du 6 décembre 2023

Convocation du 4 décembre 2023

Phases de l'opération de construction :

- Phase étude comprenant le programme de la construction, le choix du maître d'œuvre, l'élaboration des plans d'études et le dépôt du permis de construire : 2024 et 2025
- Consultation des entreprises : 2025
- Période de construction : 2025-2026

Fait à Coulaines, le 6 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	2	0	0



Délibération

Numéro : 2023- 19/b

Bureau du Conseil d'administration du 6 décembre 2023

Convocation du 4 décembre 2023

RACCORDEMENT SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE CHANTENAY VILLEDIEU ET SERVITUDE DE PASSAGE DES RESEAUX SUR LA PARCELLE ATTENANTE

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Richard, 3^{ème} Vice-président

Membres excusés : Mme Crnkovic, 1^{ère} Vice-présidente, Mme Hamonou-Boiroux, 2^{ème} Vice-présidente

Le bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Président à :

- Effectuer les travaux de raccordement du CIS estimés à 10 000 € T.T.C. comprenant la remise en état du terrain voisin.

- Payer les frais d'acte et de servitude qui sont à la charge du SDIS.

- Signer l'acte de servitude de ce terrain et tous les documents y afférents.

Fait à Coulaines, le 6 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	2	0	0



Délibération

Numéro : 2023- 20/b

Bureau du Conseil d'administration du 6 décembre 2023

Convocation du 4 décembre 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ENTENTE DE VALABRE

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

Membres présents : M. Richard, 3^{ème} Vice-président

Membres excusés : Mme Crnkovic, 1^{ère} Vice-présidente, Mme Hamonou-Boiroux, 2^{ème} Vice-présidente

Le bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Président à signer la convention jointe en annexe dans le cadre du partenariat avec l'entente de Valabre.

Prend acte du coût annuel d'adhésion à ce partenariat d'un montant de 10 000 €, déjà intégré à l'estimation prévisionnelle du montant global du projet.

Fait à Coulaines, le 6 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	2	0	0



Délibération

Numéro : 2023-20

Conseil d'administration du 17 octobre 2023

Convocation du 4 octobre 2023

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2026

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : M. Richard, Mme Hamonou-Boiroux, Mme Brosset, M. Desmazières, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Floquet, M. Métenier M. Galpin, Mme Lelong, M. Pollefoort, M. Hubert

Membres absents : M. Franco, Mme Cantin, Mme Rivron, Mme Lemeunier, Mme Radou, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Suhard, M. Touche, Mme Moisy Mme Crnkovic, M. Thomas, M. Dupuis, M. Paris, M. Suhard

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 27 septembre 2023,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 28 septembre 2023

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'établissement pour la période 2024-2026 tel qu'il figure en annexe.

Fait à Coulaines, le 17 octobre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0



Délibération

Numéro : 2023-21

Conseil d'administration du 17 octobre 2023

Convocation du 4 octobre 2023

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LE DEPARTEMENT ET LE SDIS POUR LA PERIODE 2024-2026

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : M. Richard, Mme Hamonou-Boiroux, Mme Brosset, M. Desmazières, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Floquet, M. Métenier M. Galpin, Mme Lelong, M. Pollefoort, M. Hubert

Membres absents : M. Franco, Mme Cantin, Mme Rivron, Mme Lemeunier, Mme Radou, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Suhard, M. Touche, Mme Moisy M. Crnkovic, M. Thomas, M. Dupuis, M. Paris, M. Suhard

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu l'article 96 de la loi n°2015-991 (loi NOTRe),

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'article L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précisant que « les relations entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours et, notamment la contribution du département font l'objet d'une convention pluriannuelle ».

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention d'objectifs et de moyens entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour la période 2024-2026 telle qu'elle figure en annexe.

Autorise le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) à signer la convention d'objectifs et de moyens.

Fixe la contribution prévisionnelle du Département pour le budget 2024 du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe à 19 488 710,50 €.

Fait à Coulaines, le 17 octobre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0



Délibération

Numéro : 2023-22

Conseil d'administration du 17 octobre 2023

Convocation du 4 octobre 2023

CONTRIBUTION PREVISIONNELLE DES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) AU BUDGET DU SDIS POUR L'ANNEE 2024

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : M. Richard, Mme Hamonou-Boiroux, Mme Brosset, M. Desmazières, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Floquet, M. Métenier M. Galpin, Mme Lelong, M. Pollefoort, M. Hubert

Membres absents : M. Franco, Mme Cantin, Mme Rivron, Mme Lemeunier, Mme Radou, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Suhard, M. Touche, Mme Moisy Mme Crnkovic, M. Thomas, M. Dupuis, M. Paris, M. Suhard

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu l'article 96 de la loi n°2015-991 (loi NOTRe),

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- Fixe le montant global des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à **6 825 695,43 euros**.

- Fixe le montant de la contribution de Le Mans Métropole à **10 412 748,60 euros**

- Sollicite auprès du Département une contribution à hauteur de **19 488 711,10 euros** à laquelle s'ajoute la redevance du bail emphytéotique des anciens locaux de l'IUFM pour 164 000 € et le reversement de la DGE pour 208 000 €.

- Rappelle les modalités de participation financière des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au budget du SDIS de la Sarthe (hors Le Mans Métropole) selon les modalités suivantes :

☞ Conservation de la pondération telle qu'elle existait précédemment, à savoir :

- 50% pour le critère «Qualité de service»,
- 30% pour le critère «Population»,
- 20% pour le critère «Richesse».



Délibération

Numéro : 2023-22

Conseil d'administration du 17 octobre 2023

Convocation du 4 octobre 2023

☞ Conservation du critère « Qualité de service » avec les sous-critères suivants :

- Sous-critère « Zonage » pondéré à 1 pour la zone « rurale » et 3 pour la Zone « urbaine », sur la base du zonage territorial publié par l'INSEE,
- Sous-critère « Distance » entre la mairie de la commune et le CIS compétent en 1^{er} appel (<5km ou ≥5km),
- Prise en compte de la population DGF pour le critère « Population »,
- Prise en compte du potentiel financier pour le critère « Richesse ».

☞ Conservation d'un dégrèvement de contribution pour les collectivités et établissements de coopération intercommunale mettant à disposition leurs personnels comme Sapeurs-Pompiers Volontaires,

- Rappelle les modalités de versement des contributions fixées lors de la séance du conseil d'administration en date du 17 novembre 2020 (délibération CASDIS n° 2020-30) selon les dispositions du tableau ci-après :

SEUILS DE CONTRIBUTIONS	DATE D'EMISSION DES TITRES			
Contributions > 75 000 euros	1 ^{er} Janvier	1 ^e Avril	1 ^{er} Juin	1 ^{er} Octobre
40 000 euros < Contributions ≤ 75 000 euros	1 ^{er} Février	1 ^{er} Juin	1 ^{er} Octobre	
15 000 euros < Contributions ≤ 40 000 euros	1 ^{er} Février	1 ^{er} Août		
Contributions ≤ 15 000 euros	1 ^{er} Février			

Fait à Coulaines, le 17 octobre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0



Délibération

Numéro : 2023-23

Conseil d'administration du 17 octobre 2023

Convocation du 4 octobre 2023

DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2023

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : M. Richard, Mme Hamonou-Boiroux, Mme Brosset, M. Desmazières, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Floquet, M. Métenier M. Galpin, Mme Lelong, M. Pollefoort, M. Hubert

Membres absents : M. Franco, Mme Cantin, Mme Rivron, Mme Lemeunier, Mme Radou, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Suhard, M. Touche, Mme Moisy Mme Crnkovic, M. Thomas, M. Dupuis, M. Paris, M. Suhard

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 telle qu'elle figure en annexe selon les modalités suivantes :

- Section de fonctionnement arrêtée à la somme de 1 220 000 € portant la section de fonctionnement à 43 951 188,08 €
- Section d'investissement arrêtée à la somme de 0 € portant la section d'investissement à 22 326 242,70 €

Fait à Coulaines, le 17 octobre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0



Délibération

Numéro : 2023-24
Conseil d'administration du 17 octobre 2023
Convocation du 4 octobre 2023

SUBVENTION DU SDIS DE LA SARTHE A L'ASSOCIATION DU COMITE D'ORGANISATION DU 131EME CONGRES NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE SARTHE 2025

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : M. Richard, Mme Hamonou-Boiroux, Mme Brosset, M. Desmazières, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Floquet, M. Métenier M. Galpin, Mme Lelong, M. Pollefoort, M. Hubert

Membres absents : M. Franco, Mme Cantin, Mme Rivron, Mme Lemeunier, Mme Radou, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Suhard, M. Touche, Mme Moisy Mme Crnkovic, M. Thomas, M. Dupuis, M. Paris, M. Suhard

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu l'article 96 de la loi n°2015-991 (loi NOTRe),

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve le versement d'une subvention de 30 000 € à l'association CO Sarthe 2025 dans le cadre de l'organisation du congrès national.

Fait à Coulaines, le 17 octobre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0



Délibération

Numéro : 2023-25

Conseil d'administration du 17 octobre 2023

Convocation du 4 octobre 2023

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES ET DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : M. Richard, Mme Hamonou-Boiroux, Mme Brosset, M. Desmazières, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Floquet, M. Métenier M. Galpin, Mme Lelong, M. Pollefoort, M. Hubert

Membres absents : M. Franco, Mme Cantin, Mme Rivron, Mme Lemeunier, Mme Radou, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Suhard, M. Touche, Mme Moisy Mme Crnkovic, M. Thomas, M. Dupuis, M. Paris, M. Suhard

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu l'article 96 de la loi n°2015-991 (loi NOTRe),

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 27 septembre 2023,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve la transformation d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en poste de sapeur-pompier professionnel, homme du rang.

Approuve les tableaux des emplois permanents 2023 ainsi que la répartition des postes budgétaires tels que présentés en annexe.

Fait à Coulaines, le 17 octobre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0



Délibération

Numéro : 2023-26

Conseil d'administration du 17 octobre 2023

Convocation du 4 octobre 2023

CHARTRE DE DEONTOLOGIE DE LA SECURITE CIVILE

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents :, M. Richard, Mme Hamonou-Boiroux, Mme Brosset, M. Desmazières, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Floquet, M. Métenier M. Galpin, Mme Lelong, M. Pollefoort, M. Hubert

Membres absents : M. Franco, Mme Cantin, Mme Rivron, Mme Lemeunier, Mme Radou, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Suhard, M. Touche, Mme Moisy Mme Crnkovic, M. Thomas, M. Dupuis, M. Paris, M. Suhard

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu l'article 96 de la loi n°2015-991 (loi NOTRe),

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 27 septembre 2023

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 28 septembre 2023,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Propose d'intégrer la charte de déontologie en annexe du règlement intérieur de l'établissement et de la faire signer à chaque nouvel arrivant dans l'établissement.

Fait à Coulaines, le 17 octobre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0



Délibération

Numéro : 2023-27

Conseil d'administration du 17 octobre 2023

Convocation du 4 octobre 2023

CONVENTION D'AUTORISATION PERMANENTE D'USAGE D'UN SITE POUR LA FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS ONF 2023-2025

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : M. Richard, Mme Hamonou-Boiroux, Mme Brosset, M. Desmazières, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Floquet, M. Métenier M. Galpin, Mme Lelong, M. Pollefoort, M. Hubert

Membres absents : M. Franco, Mme Cantin, Mme Rivron, Mme Lemeunier, Mme Radou, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Suhard, M. Touche, Mme Moisy Mme Crnkovic, M. Thomas, M. Dupuis, M. Paris, M. Suhard

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu l'article 96 de la loi n°2015-991 (loi NOTRe),

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 27 septembre 2023,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 28 septembre 2023,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve la signature de la convention ci-jointe relative à l'autorisation permanente d'usage d'un site afin d'utiliser les forêts domaniales du département de la Sarthe dans le cadre d'actions de formation pour ses personnels sapeurs-pompiers et la mise à disposition de points d'eau dans le cadre de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI).

Fait à Coulaines, le 17 octobre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0



Délibération

Numéro : 2023-29

Conseil d'administration du 20 décembre 2023

Convocation du 7 décembre 2023

RETEX DU CENTENAIRE DES 24 HEURES

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Suhard, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort

Membres absents : M. Franco, M. Desmazières, M. Galpin, Mme Lelong, Mme Lemeunier, M. Richard, Mme Radou, M. Thomas, Mme Pain, M. Franco, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Touche, Mme Moisy, M. Paris, Mme Brosset

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial 23 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 23 novembre 2023

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Valide le plan d'actions résultant de ce retour d'expérience.

Autorise le comité de suivi des grandes épreuves mécaniques placé sous l'animation du chef de groupement organisation et coordination des secours (GOCS) à assurer le suivi de mise en œuvre de ce plan d'actions.

Fait à Coulaines, le 20 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	0	0



Délibération

Numéro : 2023-28

Conseil d'administration du 17 octobre 2023

Convocation du 4 octobre 2023

RECOURS AUX CAMERAS INDIVIDUELLES PAR LES SAPEURS-POMPIERS EN INTERVENTION

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : M. Richard, Mme Hamonou-Boiroux, Mme Brosset, M. Desmazières, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Floquet, M. Métenier M. Galpin, Mme Lelong, M. Pollefoort, M. Hubert

Membres absents : M. Franco, Mme Cantin, Mme Rivron, Mme Lemeunier, Mme Radou, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Suhard, M. Touche, Mme Moisy Mme Crnkovic, M. Thomas, M. Dupuis, M. Paris, M. Suhard

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu l'article L. 241-3 du code de la sécurité intérieure, modifié par l'article 57 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu le décret n°2023-526 du 29 juin 2023 relatif à la mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel provenant des caméras individuelles des sapeurs-pompiers et des marins-pompiers,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 27 septembre 2023,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 28 septembre 2023,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve l'utilisation des caméras individuelles par les sapeurs-pompiers en intervention.

Fait à Coulaines, le 17 octobre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0



Délibération

Numéro : 2023-30

Conseil d'administration du 20 décembre 2023

Convocation du 7 décembre 2023

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2024

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Suhard, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort, Mme Brosset

Membres absents : M. Franco, M. Desmazières, M. Galpin, Mme Lelong, Mme Lemeunier, M. Richard, Mme Radou, M. Thomas, Mme Pain, M. Franco, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Touche, Mme Moisy, M. Paris

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu l'article 96 de la loi n°2015-991 (loi NOTRe),

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'article L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précisant que « les relations entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours et, notamment la contribution du département font l'objet d'une convention pluriannuelle ».

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- Déclare avoir débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2024
- Prend acte du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable,
- Prend acte du rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Fait à Coulaines, le 20 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0



Délibération

Numéro : 2023-31

Conseil d'administration du 20 décembre 2023

Convocation du 7 décembre 2023

ADAPTATION DE L'ORGANIGRAMME

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Suhard, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort, Mme Brosset

Membres absents : M. Franco, M. Desmazières, M. Galpin, Mme Lelong, Mme Lemeunier, M. Richard, Mme Radou, M. Thomas, Mme Pain, M. Franco, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Touche, Mme Moisy, M. Paris

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu l'article 96 de la loi n°2015-991 (loi NOTRe),

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu les délibérations n°2021-39 et n°2023-07 relatives à l'adaptation et l'évolution de l'organigramme du SDIS de la Sarthe

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial 23 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 23 novembre 2023

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- Valide l'adaptation de l'organigramme tel que proposé en annexe,

Fait à Coulaines, le 20 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0



Délibération

Numéro : 2023-32

Conseil d'administration du 20 décembre 2023

Convocation du 7 décembre 2023

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS 2024 ET CARTOGRAPHIE DES POSTES 2024

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Suhard, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort, Mme Brosset

Membres absents : M. Franco, M. Desmazières, M. Galpin, Mme Lelong, Mme Lemeunier, M. Richard, Mme Radou, M. Thomas, Mme Pain, M. Franco, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Touche, Mme Moisy, M. Paris

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial 23 novembre 2023,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve la modification des tableaux des emplois permanents 2024 ainsi que la répartition des postes budgétaires tels que présentés en annexe.

Approuve la modification de la cartographie des postes telle que présentée en annexe.

Fait à Coulaines, le 20 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0



Délibération

Numéro : 2023-33

Conseil d'administration du 20 décembre 2023

Convocation du 7 décembre 2023

RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU)

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Suhard, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort, Mme Brosset

Membres absents : M. Franco, M. Desmazières, M. Galpin, Mme Lelong, Mme Lemeunier, M. Richard, Mme Radou, M. Thomas, Mme Pain, M. Franco, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Touche, Mme Moisy, M. Paris

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu l'article 96 de la loi n°2015-991 (loi NOTRe),

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial 23 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 23 novembre 2023

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Valide le rapport social unique (RSU) tel que proposé en annexe.

Fait à Coulaines, le 20 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0



Délibération

Numéro : 2023-34

Conseil d'administration du 20 décembre 2023

Convocation du 7 décembre 2023

CLAUSE DE REVOYURE

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Suhard, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort, Mme Brosset

Membres absents : M. Franco, M. Desmazières, M. Galpin, Mme Lelong, Mme Lemeunier, M. Richard, Mme Radou, M. Thomas, Mme Pain, M. Franco, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Touche, Mme Moisy, M. Paris

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu l'article 96 de la loi n°2015-991 (loi NOTRe),

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 23 novembre 2023,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Valide les orientations issues de la clause de revoyure tel que proposées en annexe.

Fait à Coulaines, le 20 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0



Délibération

Numéro : 2023-35

Conseil d'administration du 20 décembre 2023

Convocation du 7 décembre 2023

INDEMNITE DE MOBILISATION OPERATIONNELLE (IMO)

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Suhard, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort, Mme Brosset

Membres absents : M. Franco, M. Desmazières, M. Galpin, Mme Lelong, Mme Lemeunier, M. Richard, Mme Radou, M. Thomas, Mme Pain, M. Franco, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Touche, Mme Moisy, M. Paris

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu l'article 96 de la loi n°2015-991 (loi NOTRe),

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu le décret n°2023-543 du 30 juin 2023 modifiant diverses dispositions relatives aux sapeurs-pompiers ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2023 fixant le montant de l'indemnité de mobilisation opérationnelle versée aux sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2023 fixant le montant journalier forfaitaire maximum susceptible d'être versé aux sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre de renforts hors de leur département ou au profit d'un état étranger.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 23 novembre 2023

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 28 septembre 2023,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- Acte que les engagements opérationnels en renfort demandés par l'Etat hors du SDIS soient autant que de possible réalisés sur du temps de repos, avec une nuance sur les engagements immédiats et les engagements programmés en s'appuyant sur les dispositions suivantes :



Délibération

Numéro : 2023-35

Conseil d'administration du 20 décembre 2023

Convocation du 7 décembre 2023

- Si engagement immédiat : la recherche des personnels se fait auprès des personnels de repos ou de garde. Pour les SPP de garde, l'IMO sera déclenchée au-delà du temps de garde planifié. Pour les SPP qui ont contracté un engagement de SPV (PRO/VO), il sera également possible de supprimer les gardes suivantes pour les placer en temps de repos et ainsi permettre une indemnisation SPV. Cette possibilité sera au choix de l'agent.
 - Si engagement programmé : La recherche des personnels se fait auprès des personnels de repos (SPP ou SPV). Pour les SPP ayant contracté un engagement de SPV (PRO/VO), le choix entre l'IMO ou les indemnités horaires de SPV seront proposées. Pour les SPP, sans engagement de SPV, l'indemnisation sera en IMO.
- Propose un taux horaire brut maximum applicable à l'indemnité de mobilisation opérationnelle définie aux articles 6.8 et 6.9 du décret du 25 septembre 1990 et une mise à jour du recueil des régimes indemnitaires.

Fait à Coullaines, le 20 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0



Délibération

Numéro : 2023-36

Conseil d'administration du 20 décembre 2023

Convocation du 7 décembre 2023

EVOLUTION DE LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI)

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Suhard, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort, Mme Brosset

Membres absents : M. Franco, M. Desmazières, M. Galpin, Mme Lelong, Mme Lemeunier, M. Richard, Mme Radou, M. Thomas, Mme Pain, M. Franco, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Touche, Mme Moisy, M. Paris

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu le décret n°2022-557 du 14 avril 2022 modifiant diverses dispositions relatives aux sapeurs-pompiers

Le décret n° 2023-545 du 30 juin 2023 pris en application de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 relative à la loi MATRAS,

Vu l'article 96 de la loi n°2015-991 (loi NOTRe),

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 23 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 28 septembre 2023,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve la définition des postes sous-officiers experts dans l'objectif de les valoriser et de les rendre plus attractifs et ce dans le travail à venir sur le référentiel des missions et l'actualisation de la cartographie et des fiches de postes réalisées au cours du premier semestre 2024 en lien avec le dossier du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les personnels des filières administratives et techniques,

Approuve la révision des dispositions de la note de service n°2016-12 relative à l'attribution des compétences des chefs d'agrès des véhicules d'intervention ;



Délibération

Numéro : 2023-36
Conseil d'administration du 20 décembre 2023
Convocation du 7 décembre 2023

Approuve la révision après la mise à jour de la cartographie des emplois, les régimes indemnitaires et la NBI associés aux sous-officiers experts.

Fait à Coulaines, le 20 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0



Délibération

Numéro : 2023-37

Conseil d'administration du 20 décembre 2023

Convocation du 7 décembre 2023

INDEMNISATION DU 1^{ER} MAI

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Suhard, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort, Mme Brosset

Membres absents : M. Franco, M. Desmazières, M. Galpin, Mme Lelong, Mme Lemeunier, M. Richard, Mme Radou, M. Thomas, Mme Pain, M. Franco, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Touche, Mme Moisy, M. Paris

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles L. 3133-4 et L. 3133-63 du code général de la fonction publique(CGCT) ;

Vu la délibération n°2001-57 du 4 décembre 2001 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial 23 novembre 2023,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Valide la mise en œuvre de l'indemnisation du 1^{er} mai selon les conditions décrites ci-dessous :

- Garde de 12 heures de nuit débutant le 30 avril : 7.5 heures
- Garde de 24 heures débutant le 30 avril : 7 heures * 0,744 = 5,58 heures
- Garde de 12 heures de jour le 1^{er} mai : 12 heures
- Garde de 24 heures débutant le 1^{er} mai : 16.5 heures * 0.744 = 12.27 heures
- Garde de 12 heures de nuit débutant le 1^{er} mai : 4.5 heures.

Cette mesure d'indemnisation est applicable pour les 1^{er} mai 2022 et 2023 et pour les années suivantes. L'indemnisation ne concerne que le temps de travail effectif. Elle exclut de fait les personnels d'astreinte tout statut confondu.

Fait à Coulaines, le 20 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0

METHODOLOGIE DE LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Suhard, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort, Mme Brosset

Membres absents : M. Franco, M. Desmazières, M. Galpin, Mme Lelong, Mme Lemeunier, M. Richard, Mme Radou, M. Thomas, Mme Pain, M. Franco, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Touche, Mme Moisy, M. Paris

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au déploiement du RIFSEEP

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial 23 novembre 2023,

Sur le rapport de son Président,


Après en avoir délibéré,

Approuve :

- La mise en place d'une équipe projet dédiée aux travaux préalables à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au profit des personnels des filières administratives et techniques selon le calendrier prévisionnel établi.
- La révision des dispositions relatives à l'attribution d'indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) concomitamment au dossier relatif au RIFSEEP.

Fait à Coulaines, le 20 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe



Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0

INDEMNITE DE LOGEMENT (COPA)

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Suhard, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort, Mme Brosset

Membres absents : M. Franco, M. Desmazières, M. Galpin, Mme Lelong, Mme Lemeunier, M. Richard, Mme Radou, M. Thomas, Mme Pain, M. Franco, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Touche, Mme Moisy, M. Paris

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifié par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015, Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu le décret n°2012-752 du 09 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement définit la nécessité absolue de service

Sur le rapport de son Président,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial 23 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

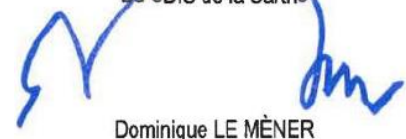
Fixe la liste ouvrant droit à une convention d'occupation précaire avec astreintes (COPA) :

EMPLOIS	OBLIGATIONS D'ATTRIBUTION DU LOGEMENT DE FONCTION
Directeur départemental	Astreintes
Directeur départemental adjoint	Astreintes

Autorise le président du conseil d'administration à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Fait à Coulaines, le 20 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe



Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0



Délibération

Numéro : 2023-40

Conseil d'administration du 20 décembre 2023

Convocation du 7 décembre 2023

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE CHAÎNE DE COMMANDEMENT OPERATIONNEL

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Suhard, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort, Mme Brosset

Membres absents : M. Franco, M. Desmazières, M. Galpin, Mme Lelong, Mme Lemeunier, M. Richard, Mme Radou, M. Thomas, Mme Pain, M. Franco, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Touche, Mme Moisy, M. Paris

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) 23 novembre 2023,

Vu l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaire du (CCDSPV) 23 novembre 2023,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Confirme les dispositions d'évolution de la chaîne de commandement opérationnelle mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2023 dans le cadre de la révision du Règlement Opérationnel à venir.

Approuve la poursuite du travail d'évolution de la chaîne de commandement opérationnelle par la mise en œuvre des axes d'amélioration identifiés dans le présent rapport ainsi que ceux identifiés dans le SDACR 2023-2027.

Fait à Coulaines, le 20 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0



Délibération

Numéro : 2023-41

Conseil d'administration du 20 décembre 2023

Convocation du 7 décembre 2023

METHODOLOGIE DE LA REVISION DU REGLEMENT OPERATIONNEL

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Suhard, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort, Mme Brosset

Membres absents : M. Franco, M. Desmazières, M. Galpin, Mme Lelong, Mme Lemeunier, M. Richard, Mme Radou, M. Thomas, Mme Pain, M. Franco, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Touche, Mme Moisy, M. Paris

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n° 2023 – 1577 du 3 juillet relatif à la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR),

Vu les articles L. 1424-4 et R. 1424-52 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial 23 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 23 novembre 2023

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve la mise en place d'une équipe projet dédiée aux travaux de révision du règlement opérationnel (RO) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Sarthe

Valide le calendrier prévisionnel des travaux du groupe projet.

Fait à Coulaines, le 20 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0

REVISION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL HABILLEMENT

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Suhard, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort, Mme Brosset

Membres absents : M. Franco, M. Desmazières, M. Galpin, Mme Lelong, Mme Lemeunier, M. Richard, Mme Radou, M. Thomas, Mme Pain, M. Franco, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Touche, Mme Moisy, M. Paris

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial 23 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 23 novembre 2023

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Valide le règlement départemental habillement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Sarthe tel que présenté en annexe.

Fait à Coulaines, le 20 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe



Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Suhard, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort, Mme Brosset

Membres absents : M. Franco, M. Desmazières, M. Galpin, Mme Lelong, Mme Lemeunier, M. Richard, Mme Radou, M. Thomas, Mme Pain, M. Franco, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Touche, Mme Moisy, M. Paris

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2022.39 en date du 13 décembre 2022 approuvant le budget primitif 2023 du budget principal,

Vu la délibération n°2023-11 en date du 28 mars 2023 approuvant le budget supplémentaire 2023 du budget principal,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Autorise l'engagement, la liquidation et les mandatements des dépenses jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 et dans ce cadre :

- Autorise le recouvrement des recettes, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Fait à Coulaines, le 20 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe



Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0

AUTORISATION DE RECOURS A UN AGENT VACATAIRE

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Suhard, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort, Mme Brosset

Membres absents : M. Franco, M. Desmazières, M. Galpin, Mme Lelong, Mme Lemeunier, M. Richard, Mme Radou, M. Thomas, Mme Pain, M. Franco, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Touche, Mme Moisy, M. Paris

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

VU le code général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.

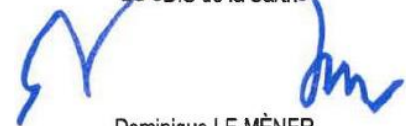
Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le recours à un agent vacataire pour une mission d'expertise financière et de formation à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Autorise M. le Président du conseil d'administration à signer le contrat de vacation, sur la base de 110.00 € brut/heure ;
- Prévoit les crédits au budget.

Fait à Coulaines, le 20 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe



Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0

AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHES PUBLICS DE RESTAURATION COLLECTIVE AU SEIN DU SDIS DE LA SARTHE

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, Mme Lecor, M. Vallienne, Mme Cantin, M. Métenier, Mme Rivron, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Suhard, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux, M. Pollefoort, Mme Brosset

Membres absents : M. Franco, M. Desmazières, M. Galpin, Mme Lelong, Mme Lemeunier, M. Richard, Mme Radou, M. Thomas, Mme Pain, M. Franco, Mme Pain, M. Lemonnier, M. Chevalier, Mme Labrette-Menager, Mme Paineau, M. Boussard, M. Chevallier S, M. JC Grelier, Mme Leconte, Mme Cohu, M. Sasso, Mme Nicolas-Liberge, Mme Berthe, Mme Buin, M. Touche, Mme Moisy, M. Paris

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu la délibération n°2023-12/b du bureau du Conseil d'administration en date du 4 octobre 2023,

Vu la Commission d'Appel d'Offres du 20 décembre 2023,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Président à signer le marché public de restauration collective au sein du SDIS de la Sarthe selon les caractéristiques suivantes :

➤ LOT 1 « élaboration de repas au restaurant CDIS Le Mans Degré

société « API Restauration »

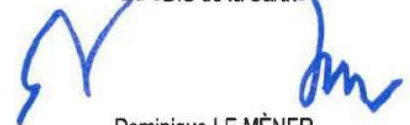
➤ LOT 2 « livraison de plateaux repas pour 8 unités

société « PRESTALIM'S »

Il est rappelé que la participation du SDIS à la restauration collective est fixée à un taux de 45% du prix du repas au maximum, et que le reste à charge de l'agent est au minimum égal à 50% de l'évaluation forfaitaire fixée annuellement par l'administration centrale chargée d'arrêter les seuils des avantages en nature (pour info : 2,60 € pour l'année 2023).

Fait à Coulaines, le 20 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe



Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0



ARRETES DU PREFET



Arrêté n° 2023 /1577 du 3 juillet 2023
Approuvant le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)

Le Préfet de la Sarthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1424-7 et R. 1424-38,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du 15 février 2022 portant nomination de monsieur Emmanuel AUBRY, préfet hors classe, en qualité de préfet de la Sarthe,

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité des voix par le Comité Social Territorial (CST) du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en date du 30 mai 2023,

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité des voix par le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) en date du 1^{er} juin 2023,

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité des voix par la Commission Administrative et Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CATSIS) en date du 23 juin 2023,

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité des voix du Conseil départemental en date du 23 juin 2023,

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité des voix du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 29 juin 2023,

Considérant que le projet SDACR a été présenté au collège des chefs de service de l'état le 5 juin 2023,

Sur proposition du directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

Article 1 : le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des risques, révisé pour la période 2023-2027, annexé au présent arrêté, est approuvé,

Article 2: l'arrêté préfectoral n°2018 - 0040 du 9 janvier 2018 portant approbation du précédent Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques est abrogé,

Article 3 : Monsieur le Préfet de la Sarthe, madame le sous-préfet, directrice de cabinet, madame et messieurs les sous-préfets d'arrondissement et Monsieur le directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe, et peut être consulté sur demande à la Préfecture, dans les sous-préfectures et au siège du service départemental d'incendie et de secours.

Le Préfet de la Sarthe



Emmanuel AUBRY

Arrêté préfectoral n°2023/1587 du 4 juillet 2023

Portant liste annuelle d'aptitude à la fonction de Directeur des Secours Médicaux, au titre de l'année 2023

Le Préfet de la Sarthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1424-1 et suivant et R 1424-1 et suivant,
Vu les articles R1424-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°2014042-033 du 11 février 2014 portant approbation de l'annexe ORSEC « nombreuses victimes (NOVI) – PLAN NOVI » du plan ORSEC départemental,
Vu l'arrêté préfectoral n°2020/1623 du 1^{er} septembre 2020 portant liste annuelle d'aptitude à la fonction de Directeur des Secours Médicaux,

Sur proposition conjointe de Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours et de Madame la cheffe de service du SAMU de la Sarthe,

ARRETE

Article premier : l'arrêté préfectoral n°2020/1623 est abrogé

Article 2 : Sont habilités à assurer la fonction de Directeur des Secours Médicaux lors de la mise en œuvre d'un plan ORSEC :

Parmi les praticiens hospitaliers du SAMU de la Sarthe – SMUR du Mans

- Mme Florence DECIRON DEBIEUVRE
- M. Joël PANNETIER
- M. Guillaume BARRE
- M. Charles BARBIEUX
- Mme Mathilde HELDERLE
- Mme Noémie LELOUP

Parmi les médecins du Service de Santé et de Secours Médical du SDIS de la Sarthe

- M. Claude Philippe MOUGEOLLE
- M. Charles BARBIEUX

Article 3 : Conformément à l'article R102 du code des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'appel, le Tribunal de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de cette notification.

Toutefois en application de l'article 23 de la loi n°2000.597 du 30 juin 2000, en cas de contestation du présent arrêté et préalablement à tout recours contentieux, un recours gracieux doit être engagé auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe ou du Centre Hospitalier du Mans.

Article 4 : Monsieur le directeur, chef de corps départemental de sapeurs-pompiers de la Sarthe et Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier du Mans sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des administratifs de la Préfecture de la Sarthe.

Le Préfet



Emmanuel AUBRY

CABINET DU PRÉFET

ARRETE PREFECTORAL

Numéro 2023/2372

Date 20 octobre 2023

**Objet : Médaille d'Honneur des Sapeurs-pompiers
Promotion du 4 décembre 2023**

Le préfet de la Sarthe

Vu le décret n° 62-1073 du 11 septembre 1962 fixant les conditions d'attribution de la Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret n° 68-1055 du 29 novembre 1968 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée.

Sur proposition de M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours de la Sarthe ;

ARRETE

Article 1er - Des médailles d'honneur sont décernées aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent, qui ont constamment fait preuve de dévouement :

Médaille Grand'Or

M. AMANON Richard – Adjudant-chef de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE

M. BOBY Patrick – Capitaine de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de CONNERRE

M. BOURDON Jacques – Capitaine de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de FLECHE (LA)

M. DE KONINCK Didier – Capitaine de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de TUFFE VAL CHERONNE

M. JOUBERT Jean-Michel – Sergent-chef de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE

Médaille d'Or

M. ASSIER Denis – Sergent-chef de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS SUD

M. BACHELIER Franck – Sergent-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de ST COSME-EN-VAIRAIS

M. BOUTROY Charles Antoine – Lieutenant hors classe de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de FLECHE (LA)

M. COLLEE Stephane – Adjudant-chef de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de FERTE BERNARD (LA)

M. EMERY Vincent – Adjudant de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de SDIS

M. FEVRE Benoit – Adjudant-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de FLECHE (LA)

M. FREVILLE Jean – Médecin Commandant de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de SABLE S/SARTHE

Mme GAUTIER Peggy – Adjudante-chef de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de SDIS

M. JARDIN Francis – Sergent-chef de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS SUD

M. LANGLAIS Mickael – Lieutenant de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de PARIGNE L'EVEQUE

M. MULET Jean-Michel – Caporal-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de MONTVAL S/ LOIR

M. RICOULT Mickael – Caporal-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de STE JAMME S/SARTHE

M. SEMENT Frédéric – Adjudant-chef de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de MAMERS

Médaille d'argent

M. BAUVAIS Ronan – Sergent-chef de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de SDIS

Mme BEAUDRON Nadege – Sergente-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de GESNES LE GANDELIN

M. BLOTTIERE Maxime – Adjudant-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de SAVIGNE L'EVEQUE

M. BOTTE Matthieu – Sergent-chef de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE

M. BOUCARD Thomas – Adjudant-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de CHALLES

M. BOURNY Benoit – Adjudant de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de SDIS

M. BOUTELOTTÉ Vincent – Adjudant-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de ANCINNES

M. CHAUSSON Mickael – Sapeur 1° classe de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de LUCHE / SAINT JEAN

Mme DERRE Ludivine – Caporale-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de TELOCHE

M. DEZAIRE Florent – Adjudant-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de ST GEORGES GAULTIER

M. GANDON Jimmy – Caporal-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de COURDEMANCHE

Mme GESLOT Jessica – Adjudante-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de ECOMMOY

M. GILLET Xavier – Adjudant-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de PARCE SUR SARTHE

M. GLASBERG Julien – Adjudant de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de FLECHE (LA)

M. HAGUET Julien – Adjudant-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de AUBIGNE / VAAS

M. JEULIN Fabien — Caporal-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de BESSE S/ BRAYE

M. LE MOINE Christophe — Sergent-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de CERANS FOULLETOURTE

M. LE PENNEC Mathias — Sergent-chef de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE

M. LEAU Anthony — Adjudant-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de LUCHE / SAINT JEAN

M. LECOMTE Frédéric — Sergent-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de FRESNAY SUR SARTHE

M. LEGENDRE Jean Yves — Adjudant de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de BEAUFAY

M. LHUISSIER Ludovic — Sergent-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de MONTFORT LE GESNOIS

M. LHUMEAU Cedric — Adjudant-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de NOYEN S/SARTHE

Mme MÈCHE Carine — Sergente-Cheffe de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de SDIS

M. MOREAU Christophe — Caporal de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de MEZERAY

Mme PAPIN CHARON Valerie — Sergente-cherche de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de SDIS

M. PILLON Philippe — Adjudant-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de ECOMMOY

M. RENEAU Fabien — Adjudant de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de SDIS

Mme ROBIEUX Titaïna — Sergente-cherche de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de MALICORNE SUR SARTHE

M. SANGLEBOEUF Sebastien — Caporal-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de ANCINNES

M. SOYER Gregory — Adjudant-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de SAVIGNE L'EVEQUE

M. TOUCHET Anthony — Adjudant de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de BAZOUGES-CRE S/ LOIR

M. TRUCAS Killian — Lieutenant 1^{ère} classe de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de SDIS

Médaille de bronze

M. BACOUPI Clément – Lieutenant 1^{ère} classe de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de SDIS

M. BOUGARD Dimitri – Sergent de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de FLECHE (LA)

M. CAYEUX Gaëtan – Infirmier Principal de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE

M. CESAR Guillaume – Infirmier de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE

Mme CHEVALLIER Lydie – Caporale de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de FERTE BERNARD (LA)

Mme DUPIN Adeline – Sapeure 1^{ère} classe de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de FERTE BERNARD (LA)

M. FARDEAU Romain – Caporal-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de NOYEN S/SARTHE

M. FRAT Alexandre – Lieutenant 1^{ère} classe de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de SDIS

Mme GODIN Adeline – Infirmière de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de MEZERAY

M. GOHIER Julian – Sergent de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de ECOMMOY

M. GUION-LE GUELVOUIT Romain – Caporal de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de FLECHE (LA)

M. HERAULT Jérôme – Sergent-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de CHALLES

M. HESNAULT Anthony – Caporal-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de FERTE BERNARD (LA)

M. LAMAIN Guillaume – Vétérinaire Capitaine de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de ST COSME-EN-VAIRAIS

M. LANGLAIS Florent – Caporal-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de BREIL S/MERIZE (LE)

M. LEBRUN Remy – Sergent de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de NOYEN S/SARTHE

M. LEMAITRE Antoine – Caporal de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de AUBIGNE / VAAS

M. LIGET Thomas – Sergent de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de SAVIGNE L'EVEQUE

M. MARTINEAU Emilien – Sapeur 1^{ère} classe de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de CHARTRE / RUILLE(LA)

Mme MOREAU Valérie – Caporale-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de PARIGNE L'EVEQUE

M. PARISIEN Louis – Sergent de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de ST CALAIS

Mme POIRIER Manon – Caporale-chef de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de ECOMMOY

M. POISSON Bastien – Sergent de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de SILLE LE GUILLAUME

M. RAULO Emmanuel – Caporal de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de FLECHE (LA)

M. RUBIELLA Aymery – Sergent de sapeur-pompier Professionnel au centre d'incendie et de secours de LE MANS DEGRE

Mme TIRANT Mélinda – Sapeure 1^{ère} classe de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de MARCON

M. WENTS Nicolas – Sapeur 1^{ère} classe de sapeur-pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de YVRE L EVEQUE

Article 2 – Monsieur le Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture et M. le directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,


Emmanuel AUBRY



Arrêté n° 2023 / 1602 du 1^{er} juillet 2023
Portant listes annuelles d'aptitude à différentes fonctions ou spécialités opérationnelles 2023

Le Préfet de la Sarthe,

Vu la loi n° 96.369 du 3 mai 1996 relative aux Services d'Incendie et de Secours ;

Vu le décret n° 97.1225 du 26 décembre 1997 modifié relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours ;

Vu l'arrêté n° 2023 / 0001 du 1^{er} juillet 2023 portant listes annuelles d'aptitude à différentes fonctions ou spécialités opérationnelles au titre de l'année 2023 ;

Vu les avis des référents départementaux ;

Sur proposition du directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe ;

Arrête

Article 1 : L'Arrêté n° 2023 / 0001 du 1^{er} janvier 2023 portant modification des listes annuelles d'aptitude à différentes fonctions ou spécialités opérationnelles au titre de l'année 2023, est abrogé.

1^{ère} PARTIE : FONCTIONS OPERATIONNELLES

Article 2 : Peuvent exercer une fonction opérationnelle, sous l'autorité du directeur départemental :

Chefs de Site :

M. Ludovic AURIAU
M. Daniel DESCHAMPS
M. Manuel GOURIOU
M. Arnaud GRAS

M. Fabien HULLO
M. Christophe JARDIN
M. Yves LE BRETON

M. Jean-Marc LERAY
M. Laurent MORDRET
M. Marc RALLU

Chefs de Colonne :

M. Julien BAILLY
M. Laurent BERTRAND
M. Matthieu BERTRAND
M. Raphaël CASTELAIN
M. Jeremy DALLIER
M. Vincent DUBOIS

M. Julien FOULON
M. Benoît GUERIN
M. Alexandre GROSSE
M. Matthieu LEDUC
M. David LENOIR

Mme Charlotte LEROY
M. Romain PEREZ
M. Florent REY
M. Benoît ROUSSEAU

Chefs de Groupe :

Mme Clémire ALPHONSE
M. Jérôme ARNOU
M. Corentin BELLANGER
Mme Sandrine BERGER
M. Charles Antoine BOUTROY
M. Stephane BRAZILLE
M. Laurent CASSERON
M. Denis CHOISNET
Mme Isabelle CHOUPAUD
M. Pascal CHOUPAUD

M. Alexandre COISINE
M. Stevonn CURRAN
M. Marcellin EGER
M. Jean-Luc FERRE
M. Sébastien GAUTIER
M. Simon GIVRAS
M. Guillaume GOHIER
M. Christophe GUY
M. Christophe LAUNAY

M. Pascal LODIN
M. Laurent MAGNOUX
M. Philippe MARTIN
M. Guillaume OUVREAU
M. Vincent PERDEREAU
M. Marshall PROCIDA
M. Nicolas RAUX
M. Laurent ROUALEC
M. Killian TRUCAS

CIS ANCINNES

M. Benoît DEZALAY

CIS AUVERS LE HAMON

M. Mickaël BLU

CIS BALLON SAINT MARS

M. Patrick CORMIER
M. Alexandre GAIGNON

CIS BEAUFAY

M. Thierry FROGER

CIS BEAUMONT SUR SARTHE

M. Thierry BOULAY
M. Ludovic BAUDOIN

CIS BESSE SUR BRAYE	M. Mickaël HUARD
CIS BONNETABLE	M. Didier PAVE
CIS BOULOIRE	M. Olivier DOUYERE
CIS LE BREIL SUR MERIZE	M. Yann BUON
CIS BRULON	M. Thierry LECORNUE M. Emmanuel HAUBOIS
CIS CERANS FOULLETOURTE	M. Eric GUERIN M. Stéphane BUAILLON
CIS CHAHAIGNES	M. Daniel CHRISTIAN M. Christophe CROISARD
CIS CHANGE	M. Cédric PASSE
CIS CHANTENAY VILLEDIEU	M. Laurent BOUGEANT
CIS CONLIE	M. Jérôme THOMAS
CIS CONNERRE	M. Patrick BOBY M. Christophe MARY M. Thomas JODEAU
CIS COURDEMANCHE	M. FrédéricCHANTELOUP M. Mickael GIRAULT
CIS ECOMMOY	M. Mickael BUSSON M. Cyrille GAULUPEAU M. Jean-Philippe HENRI M. Marc-Antoine LETELLIER M. Sylvain LETOURMY
CIS LA FLECHE	M. Jacques BOURDON M. Matthieu DESCAMPS M. Samuel REVEAU M. Bruno ROUILLARD
CIS GESNES LE GANDELIN	M. Olivier CRISON
CIS LA CHARTRE-RUILLE	M. Carlos FIGUEIREDO
CIS LE LUDE	M. Thierry LELARGE
CIS LOUE	M. Jérôme HOUDAYER
CIS LUCHE-ST JEAN	M. Rodolphe BRIFFAULT
CIS MALICORME SUR SARTHE	M. Christophe LOURDELLE
CIS MAMERS	M Jérôme GALPIN M. Christophe FAURE M. Damien TARIEL

CIS MARCON	M. Patrick MATHIS
CIS MAROLLES LES BRAULTS	M. Sébastien HERVE
CIS MAYET VERNEIL	M. Grégory MARTIN M. Nicolas USSEL M. Philippe GRIVEAU
CIS MONTFORT LE GESNOIS	M. Anthony ROUX
CIS MONTVAL SUR LOIR	M. Arnaud BLAMPIED M. Pascal PELTIER
CIS OISSEAU LE PETIT	M. Cédric CHAPRON
CIS PARCE SUR SARTHE	M. Frédéric POIRRIER
CIS PARIGNE LE POLIN	M. Patrice CAHOREAU
CIS PARIGNE L'EVEQUE	M. Alexandre BORDAISEAU
CIS PRECIGNE	M. Eric DUBAS
CIS SABLE SUR SARTHE	M. Marc PELTIER M. Sylvain PEROUZEL
CIS SILLE LE GUILLAUME	M. Frédéric BESNIER M. Mickaël GANDON
CIS SOULIGNE SOUS BALLON	M. David CHOLLET
CIS LA SUZE SUR SARTHE	Mme Alexandra LEVOYÉ
CIS SAINT CALAIS	M. Philippe SARRA M. Philippe HUON
CIS SAINT COSME EN VAIRAIS	M. Ludovic DEBUSNE
CIS SAINT GEORGES LE GAULTIER	M. Jean-Luc CHARPENTIER
CIS SAINT GERMAIN - CHENU	M. Claude CORROYER M. Fabrice PORCHERON
CIS SAINTE JAMME SUR SARTHE	Mme Valérie GUINET M. Fabrice ROBILLIARD
CIS SAINT MICHEL DE CHAVAINES	M. Olivier CORBIN
CIS SAINT SYPMHORIEN	Mme Pauline LETOURNEAU
CIS SAVIGNE L'EVEQUE	M. Sébastien ROULLIER
CIS TENNIE	M. Loïc LETHIELLEUX

CIS TUFFE VAL DE LA CHERONNE	M. Didier DE KONINCK
CIS VIBRAYE	M. Eric DORIZON M. Christian SAUSSEREAU
CIS YVRE LE POLIN	M. Emmanuel HERCE
CIS YVRE L'EVEQUE	M. Denis ARNAUD
SPV SDIS	M. Christian LETELLIER

2^{ème} PARTIE : SPECIALITES

Section 1 : Systèmes d'Information et de Communication

Article 3 : Exercent une spécialité dans le domaine des systèmes d'information et de communication :

Commandant des Systèmes d'Information et de Communication :

M. Marc RALLU (titulaire du diplôme de commandant des systèmes d'information et de communication)

Officiers des Systèmes d'Information et de Communication (titulaires du diplôme d'officier des systèmes d'information et de communication):

M. Raphaël CASTELAIN
M. Julien FOULON

M. Christophe JARDIN
M. Benoît GUERIN

M. Fabien HULLO

Chef de salle opérationnelle (titulaire du diplôme de coordinateur de salle opérationnelle):

Mme Clémire ALPHONSE
M. Jérôme ARNOU
M. Clément BACOU
M. Corentin BELLANGER
M. Matthieu BERTRAND
M. Laurent CASSERON
M. Raphaël CASTELAIN
M. Denis CHOISNET
M. Alexandre COISINE
M. Stevann CURRAN

M. Vincent DUBOIS
M. Alexandre FRAT
M. Jean-Luc FERRE
M. Marcellin EGER
M. Sébastien GAUTIER
M. Simon GIVRAS
M. Guillaume GOHIER
M. Christophe LAUNAY
M. Matthieu LEDUC

M. Laurent MAGNOUX
M. Philippe MARTIN
M. Guillaume OUVRARD
M. Vincent PERDEREAU
M. Romain PEREZ
M. Marshall PROCIDA
M. Nicolas RAUX
M. Laurent ROUALEC
M. Killian TRUCAS

Adjoins aux chefs de salle opérationnelle et chefs opérateurs de salle opérationnelle (titulaires du diplôme d'opérateur de salle opérationnelle minimum):

M. Ronan BAUVAIS
M. Gilles BAZILE
M. Jacques BOURDON
M. Benoît BOURNY

M. David CHOLLET
M. Stéphane FRANCIN
Mme Peggy GAUTIER
Mme Gaëlle LHERAULT

M. Didier PAVE
Mme Cindy PIRON
M. Patrick POUTEAU
M. Fabien RENEUX

Opérateurs de salle opérationnelle (titulaires du diplôme d'opérateur de salle opérationnelle):

M. Renaud ARCAS
M. Ludovic BAUDOIN
M. Romain BOLLE
M. Nicolas BRAULT
M. Victor BRAZILLE
M. Etienne BRION
M. Benjamin BROUST
M. Yann BUON
Yohann CAMARA CORREIA
M. Julien CAULIER
M. Théo CHARRIERE
Mme Karine CHOTARD
Mme Manon COLLET
M. Pierre CORMIER
M. Jérôme COURTEMANCHE
M. Arnaud DECONINCK

Guillaume DUPONT
M. Mathieu FOUQUERAY
M. Alexandre GAIGNON
M. Benjamin GALLE
M. Alan GAUDREE
M. Sylvain GODARD
M. Sébastien GRUDE
Mme Cindy GUILLON
M. Charlie GUILLOT
M. Alfaric HEROUT
Mme Hélène LABELLE
M. Ludovic LAPORTE
M. Philippe LEMOTHEUX
M. Stéphane LEVEQUE
M. Nicolas MASSON

M. Sébastien MORNET
M. David NEVEU
Mme Anne-Camille ORY
Mme Valérie PAPIN-CHARON
M. Frédéric POTTIER
M. Guillaume RAUD
M. Alan RAULO
M. Anthony ROUX
M. Charli SASSIGNOL
M. Calvin SOUCHET
M. Stanislas THIEBAUT
Romain TOUCHET
Mme Mélanie TOURRANCHEAU
M. Mattis VALERI
M. Stanislas VILLEDIEU DE TORCY

Techniciens des systèmes d'information et de communication :

M. Emilien ANGE
Mme Carole BRILLANT

M. Laurent BATARD
M. Benoît LEFILLASTRE

M. Jean-Marie TACHEAU

Section 2 : Cellule Mobile d'Intervention Chimique et Biologique

Article 4 : Exercent une spécialité au sein de la Cellule Mobile d'Intervention Chimique et Biologique

Référent départemental risques chimiques (spécialité de niveau 3) :

Référent départemental adjoint risques chimiques (spécialité de niveau 3) :

M. Christophe JARDIN
M. Julien FOULON (titulaire du RCH 4)

Référent départemental risques biologiques – membres du SSSM :

Mme Karine ANCELIN, pharmacienne, référente départementale
M. Gilbert BROTHIER, pharmacien

Chefs de cellule risques chimiques (titulaires du RCH 3 - spécialité de niveau 3) :

Mme Clemire ALPHONSE	M. Laurent CASSERON	M. Matthieu LEDUC
Mme Karine ANCELIN	M. Jérémy DALLIER	Mme Charlotte LEROY
M. Ludovic AURIAU	M. Vincent DUBOIS	M. Pascal LODIN
M. Julien BAILLY	M. Sébastien GAUTIER	M. Romain PEREZ
Mme Sandrine BERGER	M. Simon GIVRAS	M. Benoît ROUSSEAU
M. Laurent BERTRAND		

Equipers intervention risques chimiques (titulaires du RCH2 - spécialité de niveau 2) :

M. Franck ALLENNE	M. Manuel CORBIN	Mme Alexandra LEVOYE
M. Richard AMANON	M. Charles COTTEREAU	Mme Gaëlle LHERAULT
M. Jérôme ARNOU	M. Alan COSNE	M. Laurent MAGNOUX
M. Denis ASSIER	M. Raoul CRONIER	M. Philippe MARTIN
M. Tony BAUDRY	M. Stevonn CURRAN	M. Guillaume MONEREAU
M. Ronan BAUVAIS	M. Thibault DELUGRE	M. Thomas MONOYER
M. Patrice BECHU	M. Jérôme DOUVENOULT	M. Bruno PAYET
M. Nabel BEL ACH	M. Laurent DOUVENOULT	M. Marc PELTIER
M. Jean-François BERTHELOT	M. Marcelin EGER	M. Vincent PERDEREAU
Mme Isabelle BERTIN	M. Christophe EVRARD	M. Sylvain PEROUZEL
M. Sylvain BEUNAÏCHE	M. Gaël FERNIER	M. Jean Philippe PETITE
M. Thomas BOUTEILLER	M. Alain GAUTIER	M. Fabrice POTHIER
M. Mickaël BRETEAU	Mme Peggy GAUTIER	M. Frédéric PRADINES
M. Laurent BRISARD	M. Régis GOLA	M. Karl RAUX
M. Jean-Gaston BUCHENET	M. Jean Pierre HERVE	M. Nicolas RAUX
M. David CHEREAU	M. Jean-Michel JOUBERT	M. Grégory RIBOT
M. Jérémy CHEVALLEREAU	M. Arnaud KULIK	M. Richard ROINET
M. Denis CHOISNET	M. Pascal LEBEAUPIN	M. Nicolas SERIT
M. Pascal CHOUPAUD	M. Romain LEGUENNEC	M. Yann THARREAU
M. Tony CHOUTEAU	Mme Audrey LEMAIRE	M. Edouard THEETTEN
M. Stéphane COLLEE	M. Olivier LENOIR	M. Jérôme VERNY

Equipers reconnaissance risques chimiques (titulaires du RCH1 - spécialité de niveau 1) :

M. Alexis AUBRY	M. Teddy DENIAU	M. Gilbert LEBESLE
M. Oumar BA	M. Nicolas GASNIER	M. David MACE

M. Ludovic BERNARDON
M. Maxime BESNARD
M. Guillaume CHARBONNIER
M. Franck CHRISTOPHE
M. Romain CRONIER
M. Anthony DELAUNAY
M. Ronan DELION

M. Manuel GERVAIS
M. Baptiste GOYER
M. Sébastien GRUDE
M. Christophe HOUDOIN
M. Fabien LANDELLE
M. Ludovic LAPORTE
M. Dorian LETELLIER

M. Maxime ORIARD
Mme Véronique PAPON
M. Denis RICHARD
Mme Mariette ROTTY
M. Anthony ROUX
M. Arnaud THIERRY

Section 3 : Equipe Risques radiologiques

Référent départemental "risques radiologiques (spécialité de niveau 3) :

M. Laurent MORDRET (titulaire du RAD3)

Référent départemental adjoint "risques radiologiques" (spécialité de niveau 3) :

M. Fabien HULLO

Chef d'unité RAD (spécialité de niveau 3) :

M. ARNAUD GRAS

Equipers intervention risques radiologiques (titulaires du RAD2 - spécialité de niveau 2) :

M. Romain BOLLE

M. Vincent DUBOIS

M. Pascal LODIN

Equipers reconnaissance risques radiologiques (titulaires du RAD1 - spécialité de niveau 1) :

M. Alexis AUBRY
M. Matthieu BERTRAND
M. Laurent BRISARD
M. Jérémy DALLIER
M. Thibault DELUGRE

M. Julien FOULON
M. Manuel GOURIOU
M. Pascal LEBEAUPIN
M. Matthieu LEDUC

Mme Charlotte LEROY
M. Romain LEGUENNEC
M. Dorian LETELLIER
M. Nicolas SERIT

Section 4 : Prévention des risques

Article 5 : Sont habilités à effectuer des missions de prévention et à présider les jury d'examen de SSIAP conformément à l'article 9 de l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, les sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur PRV2 recyclé dont les noms suivent.

Présidence de la sous-commission départementale de sécurité :

M. Yves LE BRETON

Chef du service Prévention (titulaire du PRV2, spécialité de niveau 3) :

M. Laurent CASSERON

Rapporteur devant les commissions et représentant le DDSIS (titulaire du PRV2, spécialité de niveau 3) :

M. Stéphane BRAZILLE
Mme Sandrine BERGER
M. Laurent CASSERON

M. Thierry GAUGAIN
M. Christophe GUY
M. Vincent PERDEREAU

M. Romain PEREZ
M. Anthony TRIFAUT

Instructeur des dossiers d'installations classées (titulaires du PRV2, spécialité de niveau 3 et du module ICPE) :

M. Stéphane BRAZILLE
M. Laurent CASSERON

M. Thierry GAUGAIN
M. Christophe GUY

M. Romain PEREZ

Section 5 : Unité de sauvetage, d'appui et de recherche (USAR)

Article 6 : Exercent une spécialité au sein des Unités de Sauvetage d'Appui et de Recherches

Référent départemental (titulaire du SDE3, spécialité de niveau 3).

M. Alexandre GROSSE, chef de section USAR

Chefs de section USAR (titulaires du SDE3, spécialité de niveau 3) :

M. Matthieu BERTRAND

M. Karl RAUX

M. Florent REY

Chefs d'unité USAR (titulaires du SDE2, spécialité de niveau 2) :

M. Grégory AVENEL

M. Alain GAUTIER

M. Kevin MACHEFER

M. Sébastien BINET

M. Guillaume GOHIER

M. Sébastien OLIVERO

M. Julien CAULIER

M. Sébastien GUILMET

M. Mickael SANGLEBOEUF

M. Anthony DELAUNAY

M. Bruno LABELLE

M. Anthony SINEAU

M. Christophe DUSSAUZE

M. Julien LEROUX

M. Arnaud THIERRY

M. Marcelin EGER

M. Sylvain LEROUX

M. Sébastien VALLEE

M. Damien GARCIA

Equipiers USAR (titulaires du SDE1, spécialité de niveau 1) :

Mme Clémire ALPHONSE

M. Pascal FOURMI

M. Olivier LENOIR

M. Charlélie APRIL

M. Ludovic GAUVIN

M. Damien LEVEAU

M. Tony BAUDRY

M. Jean-Noël GERVAIS

M. Philippe MARTIN

M. Ludovic BERNARDON

M. Manuel GERVAIS

M. Etienne PARISOT

M. Thomas BOUTEILLER

M. Dominique GIRARDOT

M. Bruno PAYET

M. Matthieu BRETEAU

M. Julien GLASBERG

M. Gwennaël PRIGENT

M. Julien BROTHIER

M. Régis GOLA

M. Fabrice POTHIER

M. Christophe BUREAU

M. Frédéric GUERIN

M. Emmanuel RAULO

M. Guillaume CHARBONNIER

M. Yohann GUYARD

M. Mickaël ROUGET

M. Anthony CHESNEAU

M. Jean Michel JOUBERT

M. Romain SABATIER

M. Fabien CHEVREUX

M. Stéphane JOSEPH

M. Matthieu SCIBERRAS

M. Anthony DELAUNAY

M. Gilbert LEBESLE

M. Frédéric TENIN

M. Thibault DELUGRE

M. Romain LEGUENNEC

M. Ludovic TURPIN

M. Jean-Christophe DURET

M. David LENOIR

M. Jérôme VERNY

Equipiers USAR membres du SSSM, (titulaires de la qualification SDE 1):

Infirmier :

M. Gaël HARDOUIN

M. Vincent BALLESTEROS RIO

Risques bâtimentaires :

M. Matthieu BERTRAND

M. Karl RAUX

M. Sébastien VALLÉE

M. Alexandre GROSSE

M. Florent REY

Section 6 : Feux de forêt et d'espaces naturels

Article 7 : Exercent une spécialité dans le domaine du feu de forêt et d'espaces naturels

Référent départemental feux de forêts et d'espaces naturels titulaire du FDF5, spécialité de niveau 3) :

M. Benoît GUERIN, titulaire du FDF5, spécialité de niveau 3

Référents départementaux adjoints feux de forêts et d'espaces naturels :

Adjoint en charge des relations inter-services, de la réglementation et la doctrine, RCCI : M. Florent REY

Adjoint en charge des formations initiales et continues, du retour d'expérience : M. Vincent DUBOIS

Adjoint en charge du détachement d'intervention spécialisée et des feux tactiques : M. David CHOLLET

Adjoint en charge des missions de prévision (cartes DFCl et points d'eau incendie) : M. Laurent BERTRAND

Chefs de site (titulaire du FDF5, spécialité de niveau 3) :

M. Ludovic AURIAU

M. Yves LE BRETON

Chefs de secteur (titulaire du FDF4, spécialité de niveau 2) :

M. Julien BAILLY

M. Vincent DUBOIS

M. Christophe JARDIN

M. Laurent BERTRAND

M. Julien FOULON

M. David LENOIR

M. Matthieu BERTRAND

M. Manuel GOURIOU

M. Jean-Marc LERAY

M. Raphael CASTELAIN

M. Alexandre GROSSE

M. Florent REY

M. Jérémy DALLIER

M. Arnaud GRAS

M. Benoît ROUSSEAU

M. Daniel DESCHAMPS

M. Fabien HULLO

Chefs de groupe (titulaire du FDF3, spécialité de niveau 1) :

Mme Sandrine BERGER

M. Olivier DOUYERE

M. Loïc LETHIELLEUX

M. Frédéric BESNIER

M. Christophe FAURE

M. Pascal LODIN

M. Arnaud BLAMPIED

M. Jean Luc FERRE

M. Laurent MAGNOUX

M. Laurent BOUGEANT

M. Carlos FIGUEIREDO

M. Grégory MARTIN

M. Mickaël BLU

M. Jérôme GALPIN

M. Christophe MARY

M. Alexandre BORDAISEAU

M. Cyrille GAULUPEAU

M. Patrick MATHIS

M. Jacques BOURDON

M. Sébastien GAUTIER

M. Laurent MORDRET

M. Charles-Antoine BOUTROY

M. Simon GIVRAS

M. Guillaume OUVRARD

M. Stéphane BRAZILLE

M. Guillaume GOHIER

M. Cédric PASSE

M. Rodolphe BRIFFAULT

M. Eric GUERIN

M. Didier PAVE

M. Stéphane BUAILLON

M. Christophe GUY

M. Marc PELTIER

M. Laurent CASSERON

M. Jean-Philippe HENRI

M. Pascal PELTIER

M. Jean-Luc CHARPENTIER

M. Sébastien HERVE

M. Vincent PERDEREAU

M. Denis CHOISNET

M. Mickaël HUARD

M. Romain PEREZ

M. David CHOLLET

M. Philippe HUON

M. Marc RALLU

Mme Isabelle CHOUPAUD

M. Thomas JODEAU

M. Karl RAUX

M. Pascal CHOUPAUD

M. Thierry LECORNUE

M. Fabrice ROBILLIARD

M. Daniel CHRISTIAN

M. Matthieu LEDUC

M. Laurent ROUALEC

M. Steeven CURRAN

M. Thierry LELARGE

M. Anthony ROUX

M. Didier DE KONINCK

M. Christian LETELLIER

M. Christian SAUSSEREAU

M. Eric DORIZON

M. Killian TRUCAS

Chefs de groupe détachement d'intervention spécialisé (titulaire du FDF3) :

M. Frédéric BESNIER
M. David CHOLLET
M. Simon GIVRAS

M. Benoît GUERIN
M. David LENOIR

M. Cédric PASSE
M. Florent REY

Équipers détachement d'intervention spécialisé:

M. Cédric BARAULT
M. Sébastien BEAUMONT
Mme Sabrina BEAURY
M. Ludovic BOULAY
M. Sébastien BOULAY
M. Nicolas BRAULT
M. Cyril BRION
M. Olivier CABARET
M. Valentin CAMUS
M. Cédric CHAPRON
M. Angélo CHAUDET
M. Fabien CHEVREUX
M. Yoan CIBOIRE
M. Gaylord COLOMBU
M. Jérôme COURTEMANCHE

M. Ronan DELION
M. Emmanuel DESCHARREUX
M. Gaylord DRONNE
M. Alexandre DUHAUBOIS
M. Xavier DURIF
M. Morgan FONTAINE
M. Alexandre Gaignon
M. Nicolas GAUDIN
M. Frédéric GUÉRIN
M. Christopher GUIN
M. Pascal HERTAUX
M. Charles-Philippe HOULBERT
M. Bruno LABELLE
M. Julien LANDELLE
M. Gilbert LEBESLE

M. Fabien LENOIR
M. Benjamin LEPINAY
M. Damien LEVEAU
Mme Eugénie LIGNEUL
M. Kevin MACHEFER
M. Olivier MARDINLI
M. Joris MAURIN
M. Jérôme OLIVIER
M. Gwenaël PRIGENT
M. Nicolas RAINTEAU
M. Guillaume ROUGET
M. Mickaël ROUGET
M. Laurent ROULLIER
M. Romain TOUILLET
M. Jérôme VERNY

Officier AERO 3 :

M. Alexandre GROSSE

M. Benoit GUERIN

M. Florent REY

Officier AERO 2 HBE :

M. Vincent DUBOIS

Section 7 : Conduite

Article 8 : La conduite des engins est autorisée comme suit :

Types de permis détenus	Types d'engins autorisés à la conduite et à la mise en service		
A (2 roues > 125 cm ³)	Motocyclette		
B permis probatoire (- de 3 ans) Conduite autorisée hors aller en intervention (véhicules dont le PTAC est ≤ 3,5 T)	VL / VF ⁽⁵⁾	VTU ⁽⁵⁾	VPI ⁽⁵⁾
	VTUTP ⁽⁵⁾	VTP ⁽⁵⁾	VSR ⁽⁵⁾
B (véhicules dont le PTAC est ≤ 3,5T)	VL / VF ⁽⁵⁾	VTU ⁽⁵⁾	VPI ⁽⁵⁾
	VTUTP ⁽⁵⁾	VTP ⁽⁵⁾	VSR ⁽⁵⁾
	VLTT / VLTTU ⁽²⁾	VSAB ⁽⁵⁾	VSAV ⁽⁵⁾
B (véhicules dont le PTAC est > à 3,5 T et ≤ à 4,5 T) <i>Décret n°2019-1260</i>	Véhicules dont le PTAC n'excèdent pas 4,5 tonnes, à la double condition que : - Le délai probatoire soit expiré - Le titulaire du permis B ait suivi et validé la formation conduite préventive		
BE (véhicules dont le PTAC est ≤ 3,5 T attelés d'une remorque)	- remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kg et inférieur ou égal à 3500 kg et - la somme des PTAC du VL et de la remorque est supérieure à 4250 kg		
C Véhicules isolés dont le PTAC est > 3,5T Remorque possible si PTAC est ≤ 750 kg	FPT ⁽¹⁾	FSRM	FPTLSR / FPTSR ⁽¹⁾
	CCFM / CCFS ^{(1) (2)}	CCRM ^{(1) (2)}	CCGC ⁽¹⁾
	EPA ⁽³⁾	BEA ⁽⁴⁾	VPCE
	Autres véhicules lourds non articulés		
C1 Véhicules dont le PTAC est > 3,5 T et ≤ 7,5T, remorque possible si PTAC ≤ à 750 kg	FIL ⁽¹⁾ , CCRL ^{(1) (2)}		
C1E Véhicules dont le PTAC est > 3,5 T et ≤ 7,5T avec remorque ou semi-remorque > à 750 Kg, PTRA de l'ensemble limitée à 12 T. ou véhicules relevant de la catégorie B attelés d'une remorque dont le PTAC est >3,5 T, PTRA de l'ensemble limitée à 12 T.	FIL ⁽¹⁾ , CCRL ^{(1) (2)}		

Les titulaires de permis C et CE doivent se conformer aux limitations de poids mentionnées sur leur permis de conduire.

Formation complémentaire conseillée :

⁽²⁾ COD 2

⁽⁵⁾ Conduite préventive

Formations complémentaire obligatoires :

⁽¹⁾ COD 1

⁽³⁾ COD 6 - Échelier

⁽⁴⁾ COD 6 - Manipulation d'un bras élévateur

Conformément à la circulaire DSC n°692 du 18 décembre 2007, l'attestation de formations COD 6 – Echelier et/ou COD 6 – Manipulation d'un bras élévateur est équivalente à une autorisation de conduite reconnue par l'établissement.

Section 8 : Equipe subaquatique

Article 9 : Exercent une spécialité au sein de l'équipe subaquatique :

Référent départemental (spécialité de niveau 3) :

M. Patrice AUMONT (conseiller technique habilité 50/60m)

Référents départementaux adjoints (spécialité de niveau 3) :

M. Vincent VANNIER (habilité 50/60m)

M. Pierre WEHRLE (habilité 50/60m)

Chefs d'unité (spécialité de niveau 2) :

M. Stephane BOUTHIER (habilité 50/60m)

M. David CADIOT (habilité 50/60m)

M. Yann LEROI (habilité 50/60m)

M. Nicolas CHENOT (habilité 50/60m)

M. Rodolphe ROINNE (habilité 50/60m)

M. Jean Baptiste MOULARD (habilité 50/60m)

Dispositions de sécurité obligatoires 60 m (Plongée à l'air avec décompression à l'Oxygène table air/oxy 6m) ou Plongée Trimix normoxique

Scaphandriers autonomes légers (spécialité de niveau 1) :

M. Maxime BONHOMME (habilité 30m)

M. Teddy DENIAU (habilité 30m)

M. Damien GARCIA (habilité 30m)

M. Matthieu BOTTE (habilité 30m)

M. François DOLE (habilité 30m)

M. Charles-P. HOULBERT (habilité 30m)

M. Olivier BOURDON (habilité 30m)

M. Arthur BRAZILLE (habilité 30m)

M. Mickael LAHOREAU (habilité 30m)

M. Arthur BRAZILLE (habilité 30m)

M. Julien DESNOS (habilité 30 m)

M. Manuel MONTEBRUN (habilité 30m)

M. Benjamin BUREAU (habilité 30 m)

M. Matthieu DUBOIS (habilité 30 m)

M. Guillaume PIRON (habilité 30m)

Mme Elodie COLLET (habilité 30 m)

M. Yohann GUYARD (habilité 30m)

M. Gwénaél PRIGENT (habilité 30m)

M. Julien COSME (habilité 30 m)

M. Franck FOURNIE (habilité 30m)

Détiennent la qualification uniquement de SAV EV :

M. David CADOR

M. Stephane COLLEE

M. Valentin JUIN

Référent départemental SAV :

M. Patrice AUMONT

L'équipe SAL détient également la qualification SAV, et SAV option EV (Eau Vive).

Surface non libre niveau 1 :

M. Patrice AUMONT

M. Pierre WEHRLE

Section 9 : Groupe de Reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux

Article 10 : Exercent une spécialité au sein du GRIMP :

Référent départemental (spécialité de niveau 3) :

M. Frédéric SEMENT (titulaire de l'IMP3)

Référent départemental adjoint (spécialité de niveau 3) :

M. Mickaël SARTHOIS (titulaire de l'IMP3)

Chef d'Unité (titulaires de l'IMP3, spécialité de niveau 2) :

M. Tony AUDHEON

M. Cédric BARAULT

M. Alexandre GUINOIS

Sauveteur du GRIMP (titulaires de l'IMP2, spécialité de niveau 1) :

M. Jimmy ALAIN

M. Valentin FROGER

M. Yannick LELIEVRE

M. Jérémy BESNARD

M. Julien GUEDEU

M. Guillaume POISSON

M. Sylvain BEUNAICHE

M. Alfaric HEROUT

M. Emmanuel RABAROT

M. Julien CHALIGNE

M. Romain LECOMTE

M. Nicolas SERIT

M. Guillaume DIGUER

Sauveteurs du GRIMP, membres du SSSM, (titulaires de la qualification IMP 1) :

Médecin : M. Hoai-nam PHAN

Mme Eve ATTAL

Infirmiers : M. Paul CABARET

M. Benjamin GUERANGER

Section 10 : Unités de secours animalier

Article 11 : Exercent une spécialité au sein des unités de secours animalier :

Référent départemental :

M. Cédric BARAULT (titulaire de l'ANIM3)

Référent technique:

M. Fabien CHEVREUX (titulaire de l'ANIM3)

M. Xavier MERIENNE (titulaire de l'ANIM3)

Equipier (titulaires de l'ANIM3) :

M. Grégory AVENEL	M. Romain LECOMTE	M. Gaël PARISOT
M. Matthieu DUBOIS	Mme. Sophie LEGENTIL	M. Romain SABATIER
M. Geoffray ERNY	M. Vincent LEROY	M. Mickaël SANGLEBOEUF
M. Jean-Noël GERVAIS	M. Kévin MACHEFER	M. Ludovic TURPIN
M. Régis GOLA	M. Manuel MONTEBRUN	M. Sébastien VALLEE
M. Alfaric HEROUT	M. Sébastien OLIVERO	M. Vincent VANNIER

Equipier (titulaires de l'ANIM2) :

M. Sébastien CONUAU	M. Nicolas GAUDIN	M. Julien LEMIRE
M. Dylan COUEDOR	M. Aurélien HERCÉ	M. Mickaël LEMIRE
M. Jordan CREPON	M. Sébastien JOUSSEAUME	M. Ludovic POTET
M. Adrien DESBUSNE	M. Boris LECHAT	M. Antony SINEAU
M. Jérôme DEVANNE	M. Gaëtan LEFRANC	M. Christopher TAUDON
M. Guillaume DIGUER	Mme Justine LOISEAU	Mme Anne-Charlotte THIBAUDEAU
M. Thomas FAUCHEUX	M. Nicolas MAGUE	M. Vincent VAUCELLE
M. Arnaud HOHMANN	M. Walter OGEREAU	M. Florent VILLANUEVA

Section 11 : Unité drones

Article 12 : Exercent une spécialité au sein de l'unité drone :

Référent départemental :

M. Raphael CASTELAIN

Référent départemental adjoint :

M. Matthieu LEDUC

OLAT (Officiers de Liaison Aéronefs Télépilotés) :

M. Carlos FIGUEIREDO	M. Vincent PERDEREAU	M. Killian TRUCAS
M. Simon GIVRAS		

3^{ème} PARTIE : Service de Santé et de Secours Médicaux

Article 13 : Les personnels du service de santé et de secours médical, détenteurs de la compétence de médecine de catastrophe sont :

Capacité nationale de médecine de catastrophe :

M. Charles BARBIEUX

M. Claude Philippe MOUGEOLLE

M. Gérard PALLONE

Diplôme d'université de médecine de catastrophe :

Mme Karine ANCELIN

Article 14 : assure la fonction de conseiller spécialisé en biologie :

Mme Laetitia MARCUS

Article 15 : assurent la fonction de vétérinaire conseillers en risques sanitaires animaliers et appui opérationnel animalier :

M. Benoit HEMON

M. Guillaume LAMAIN

Mme Sandrine PEZARD

Article 16 : assurent la fonction d'infirmiers protocolés soins d'urgence :

Mme Zoé AHIER

Mme Virginie ANDRY

M. Vincent BALLESTEROS RIO

Mme Virginie BAUDUIN

Mme Aurore BELLANGER

Mme Lucie BOUTHORS

M. Paul CABARET

Mme Rafaela CHARRON

Mme Sophie CAULIER

M. Gaëtan GAYEUX

M. Guillaume CESAR

Mme Maryline CHARPENTIER

Mme Louise CLAPEYRON

Mme Jennifer COMPAIN

Mme Sonia DAMOISEAU

M. Alexandre DORIZON

Mme Lucille THOUREAU

M. Olivier DELAHAYE

Mme Hélène DENIGUES

M. Alexandre DUPIRE

M. Benjamin GUERANGER

Mme Laura GUET

Mme Adeline GODIN

Mme Sandrine GOUBARD

Mme Christelle GYPTEAU

M. Gaël HARDOUIN

M. Alexis HATON

Mme Tiffany HAUDEBOURG

M. Emmanuel HANLEY

M. Isaac HIMDI

M. Victor JACQUELINE

Mme Charlotte JOULIN

Mme Jessica JOUSSE

M. Yohann KALMUK

M. Nicolas LETOURNEUR

Mme Angélique LE MAP

M. Aurélien LOYER

Mme Andréa MARTIN

Mme Mylène MONTRON-PAUCET

Mme Armelle MORIN

M. Anthony MUSSARD

M. Anthony POUSSIN

Mme Virginie RADE

M. Antoine RENARD

M. Ludovic ROBERT

M. Julien ROBERT

M. Yves-Eric ROCHE

Mme Mélanie ROUSIER

M. Erwann SCHOULER

Mme Muriel TURENNE

Mme Marie-Louise VERDIER

4^{ème} PARTIE : Recherche des Circonstances et Causes d'Incendie

Article 17 : exercent une spécialité au sein de l'équipe Recherche des Causes et Circonstances Incendie :

M. Stéphane BRAZILLE

M. Christophe GUY

M. Florent REY

M. Benoit GUERIN

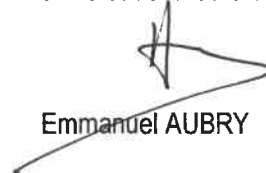
5^{ème} PARTIE : Communication

Article 18 : Les informations opérationnelles sont communiquées par les seuls Commandant des Opérations de Secours (COS). Le chef de salle opérationnelle est également habilité à communiquer des informations relevant de ses compétences opérationnelles sur autorisation du Directeur du service départemental d'incendie et de secours.

Article 19 : Conformément à l'Article R 102 du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'appel, le Tribunal Administratif de NANTES peut être saisi par voie de recours contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Toutefois, en application de l'article 23 de la loi n° 2000-597 du 30 juin 2000, en cas de contestation du présent arrêté et préalablement à tout recours contentieux, un recours gracieux doit être engagé auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe.

Article 20 : Monsieur le Directeur du service départemental d'incendie et de secours de la SARTHE, et Messieurs les conseillers techniques départementaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe.

Le Préfet de la Sarthe

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuel Aubry', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

Emmanuel AUBRY



ARRETES DU PRESIDENT

Arrêté n°2023 / 1595 du 7 juillet 2023
portant composition des représentants de l'administration et du personnel
au conseil médical départemental (formation plénière) de réforme compétent à l'égard des sapeurs-pompiers
professionnels du SDIS de la Sarthe

Le Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris en application de la loi n°84-53 précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime de congé de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraites des fonctionnaires affiliés à la CNRACL ;

Vu l'arrêté interministériel du 4 août 2004 fixant la constitution, le rôle et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté n°2020-117 du 10 janvier 2020 portant désignation nominative des représentants de l'administration et du personnel aux commissions départementales de réforme compétentes à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels (CDR – SPP) du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe,

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial du SDIS de la Sarthe, en date du 8 décembre 2022

Vu la délibération n°2021-31 du 7 septembre 2021 du Conseil d'administration portant désignation des représentants du Conseil d'administration dans les diverses commissions et instances paritaires.

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté 2021-1994 du 16 septembre 2021 est abrogé.

Article 2 : Les représentants de l'administration amenés à siéger au conseil médical départemental de réforme SPP sont les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Lydia HAMONOU-BOIROUX	Monsieur Eric MARCHAND Monsieur Gaétan THOMAS
Monsieur Philippe RICHARD	Monsieur Régis VALLIENNE Madame Delphine DELAHAYE

Article 3 : Les représentants du personnel amenés à siéger au conseil médical départemental de réforme SPP sont les suivants :

A. Sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Capitaine David LENOIR	Commandant Christophe JARDIN

B. Sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Lieutenant hors classe Christophe GUY	Lieutenant 2 ^{ème} classe Philippe MARTIN

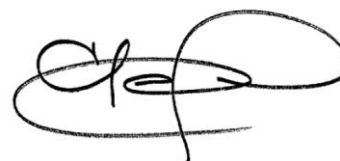
C. Sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C :

TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
Sergent-chef Cédric KERAVEC	Sergent-chef Fabrice POTHIER
Sergent-chef Jérémy BESNARD	Sergent Guillaume MONERAU

Article 4 : Monsieur le directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe.

Article 5 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de NANTES peut être saisi par voie de recours contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Toutefois, en application de l'article 23 de la loi n° 2000-597 du 30 juin 2000, en cas de contestation du présent arrêté et préalablement à tout recours contentieux, un recours gracieux doit être engagé auprès du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe.

Pour le Président du Conseil d'administration du
SDIS de la Sarthe et par délégation,
La 1^{ère} vice-présidente



Martine CRNKOVIC

Arrêté n°2023/2107 du 11 septembre 2023 portant délégation de signature à compter du 02 octobre 2023

Le Président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1424-27 ;

Vu la délibération n°1 du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 proclamant monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental de la Sarthe ;

Vu la délibération n°2021-32 du 7 septembre 2021 portant délégation de signature au président du Conseil d'administration du SDIS de la Sarthe ;

Vu l'arrêté n° 2023/2082 portant recrutement par voie de mutation du colonel Christophe FRERSON à compter du 02 octobre 2023 ;

Vu l'arrêté n° 2023/2083 portant détachement sur l'emploi fonctionnel de DDSIS du colonel Christophe FRERSON à compter du 02 octobre 2023 ;

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature permanente est donnée au colonel Christophe FRERSON, directeur départemental, ou en son absence, au colonel Yves LE BRETON, directeur départemental adjoint à l'effet de signer les pièces suivantes :

- Documents administratifs dans les matières relevant de la compétence de la direction du SDIS
- Arrêtés relatifs aux situations individuelles des sapeurs-pompiers volontaires
- Arrêtés relatifs aux avancements d'échelon et aux classements indiciaires des sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques spécialisés
- Décisions relatives aux sapeurs-pompiers professionnels et aux personnels administratifs et techniques
- Sanctions disciplinaires des sapeurs-pompiers volontaires
- Pièces comptables, bons de commande sur marchés publics selon les seuils définis (en annexe) et autres documents nécessaires à l'exécution du budget, pièces relatives aux marchés publics et accords-cadres, courriers de rejet des candidats et des offres aux marchés publics, suivant le tableau récapitulatif (en annexe).
- Pièces relatives aux mouvements de ligne de trésorerie
- Toute convention inférieure à 1 500€ HT
- Correspondances courantes aux collectivités
- Autorisations d'absence et de congés des personnels
- Procès-verbaux de la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours
- Ordres de mission sur le territoire national

A l'exception des pièces visées ci-après :

- Arrêtés individuels relatifs à la carrière des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs et techniques spécialisés autres que ceux relatifs aux avancements et classements indiciaires
- Arrêtés conjoints
- Evaluations professionnelles annuelles
- Sanctions disciplinaires relevant de la compétence de l'autorité territoriale
- Propositions de médailles et de décorations
- Rapports et procès-verbaux du conseil d'administration
- Procès-verbaux des commissions paritaires et consultatives
- Documents relatifs aux emprunts
- Ordres de mission en dehors du territoire national

Article 2 : Dans le cadre de la gestion courante de l'établissement, et en l'absence des personnes mentionnées à l'article 1^{er}, délégation permanente est donnée au lieutenant-colonel Arnaud GRAS, sous-directeur territorial et au lieutenant-colonel Marc RALLU, sous-directeur des moyens opérationnels à l'effet de signer l'ensemble des pièces citées à l'article 1^{er}.

Article 3 : Dans le cadre de la gestion courante de l'établissement, et en l'absence des personnes mentionnées à l'article 1^{er}, délégation permanente est donnée à madame Cécile ROULOT, responsable du groupement administratif et financier, et, en son absence, à monsieur Philippe LECHAT, adjoint à la responsable du groupement administratif et financier à l'effet de signer les pièces suivantes :

- Attestations
- Correspondances courantes aux assureurs, aux organismes sociaux, aux fournisseurs, aux collectivités, à la Paierie départementale
- Bordereaux d'envoi
- Factures et mandats
- Pièces comptables, bons de commande sur marchés publics et autres documents nécessaires à l'exécution du budget, pièces relatives aux marchés publics et accords-cadres, courriers de rejet des candidats et des offres aux marchés publics, suivant tableau récapitulatif ci-joint.

Article 4 : Dans le cadre de la gestion du groupement emplois et compétences, en l'absence des personnes mentionnées à l'article 1^{er}, délégation permanente de signature est donnée au commandant Ludovic AURIAU, responsable du groupement emplois et compétences, et en son absence, au commandant Jérémy Dallier, chef du service des ressources humaines, à l'effet de signer les pièces suivantes :

- Attestations
- Correspondances courantes aux assureurs, aux organismes sociaux, aux fournisseurs, aux autres collectivités, à la Paierie départementale
- Bordereaux d'envoi
- Convocations aux stages
- Attestations de présence
- Attestations de réussite

Article 5 : Dans le cadre du fonctionnement courant du service formation, et en l'absence des personnes mentionnées aux articles 1^{er} et 4, délégation permanente est donnée au capitaine Vincent DUBOIS, responsable du service formation, à l'effet de signer les pièces suivantes :

- Convocations aux stages
- Attestations de présence
- Attestations de réussite

Article 6 : L'arrêté n°2023-1100 du 03 mai 2023 du 03 mai 2023 portant délégation de signature est abrogé à compter du 02 octobre 2023.

Article 7 : Madame la payeuse départementale et Monsieur le directeur départemental du service d'incendie et de secours de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe.

Article 8 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Toutefois, en application de l'article 23 de la loi n° 2000-597 du 30 juin 2000, en cas de contestation du présent arrêté et préalablement à tout recours contentieux, un recours gracieux doit être engagé auprès du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe.



Dominique LE MÈNER

Notifié le

Colonel Christophe FRERSON

Notifié le

Colonel Yves LE BRETON

Notifié le

Lieutenant-colonel Arnaud GRAS

Notifié le

Lieutenant-colonel Marc RALLU

Notifié le

Cécile ROULOT

Notifié le

Philippe LECHAT

Notifié le

Commandant Ludovic AURIAU

Notifié le

Commandant Jérémy DALLIER

Notifié le

Capitaine Vincent DUBOIS

Annexe de l'arrêté n° 2023-2107 du 11 septembre 2023

Documents à viser	Sans limitation de montant	Montant < au seuil formalisé européen Fournitures et services*	Montant > au seuil formalisé européen Fournitures et services*
Avis de publicité Avis d'attribution Convocation CAO/Jury Notification Bordereau d'envoi Bon de commande Courrier de reconduction	Directeur Directeur Adjoint Chef du groupement administratif et financier		
Courriers aux candidats non retenus et motifs des rejets Pièces de marchés, accords-cadres et marchés subséquents notamment : Acte d'engagement, Dossier de prix Rapport de présentation Exemplaire unique Agrément sous-traitant Avenant		Directeur Directeur Adjoint Chef du groupement administratif et financier	Président ou vice-présidente En l'absence ou en cas d'urgence : Directeur Directeur Adjoint Chef du groupement administratif et financier
Factures ou situations de Travaux, fournitures et services Marché et hors marchés publics	Directeur Directeur Adjoint Chef du groupement administratif et financier		
Procès-verbal de réception ou d'admission Décompte final pour fournitures et services Décompte Général pour les travaux		Directeur Directeur Adjoint Chef du groupement administratif et financier	Président ou vice-présidente En l'absence ou en cas d'urgence : Directeur Directeur Adjoint Chef du groupement administratif et financier
Ordre de Service		Maître d'œuvre (mission D.E.T.) En l'absence du MOe Directeur Directeur Adjoint Chef du groupement administratif et financier	Maître d'œuvre (mission D.E.T.) En l'absence du MOe ou en cas d'urgence : Président ou vice-présidente En l'absence ou en cas d'urgence : Directeur Directeur Adjoint Chef du groupement administratif et financier
Dépôt Permis de Construire Déclaration de Travaux Déclaration Règlementaire d'Ouverture de Chantier Déclaration d'Achèvement des Travaux	Président ou vice-présidente En l'absence ou en cas d'urgence : Directeur Directeur Adjoint Chef du groupement administratif et financier		

* Pour information, ce seuil européen de référence des procédures formalisées en fournitures et services est fixé à 215 000 € HT pour les années 2022 et 2023. Ce seuil s'applique pour l'ensemble des travaux, fournitures et services.

Arrêté n°2023/2325 du 11 octobre 2023

portant nouvelle composition nominative de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail (F3SCT) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Sarthe.

Le Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
 VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux règles et modalités de l'élection des représentants du personnel aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté n°2021-1990 du 20 septembre 2021 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe ;

Vu l'arrêté n°2023/129 du 20 janvier 2023 portant désignation du Président des Instances et des commissions paritaires du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe.

Vu la délibération n°2022.08 du 29 mars 2022 portant création du comité social territorial (CST) du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe ;

Vu l'arrêté n°2023/198 du 30 janvier 2023 portant composition nominative de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail (F3SCT) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Sarthe.

Vu la délibération n°2022.16 du 28 juin 2022 relatives au protocole d'accord préélectoral pour les élections des représentants des personnels pour les élections au CST;

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial du SDIS de la Sarthe, en date du 8 décembre 2022.

Arrête

Article 1^{er} : L'arrêté n°2023/1237 du 25 mai 2023 susvisé est abrogé.

Article 2 : La formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail (F3SCT) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Sarthe est composé des membres suivants :

A) 4 représentants du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (CASDIS) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Martine CRNKOVIC, présidente du comité social territorial	Mme Sophie MOISY M. Gérard GALPIN M. Eric MARCHAND
Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX	
M. Philippe RICHARD	
M. Regis VALLIENNE	

B) 6 représentants du personnel :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Sergent-chef KERAVEC Cédric, CGT Sergent-chef POTHIER Fabrice, CGT Caporal-chef JUIN Valentin, CGT	Sergent-chef SINEAU Anthony, CGT Monsieur, NARDEUX Frédéric, CGT Lieutenant de 2ème classe RAUX Nicolas, CGT Sergent-chef ELAN Eric, CGT
Sergent-chef VALLEE Sébastien, SUD Sergent-chef WEHRLE Pierre, SUD	Caporal-chef APRIL Charlelie, SUD Sergent-chef LEMAIRE Audrey, SUD Sergent-chef ROINNE Rodolphe, SUD Sergent-chef EMERY Vincent, SUD
Lieutenante de 1ère classe BERGER Sandrine, Avenir Secours	Commandant, JARDIN Christophe, Avenir Secours

Article 3 : Tout membre suppléant peut remplacer un membre titulaire empêché de sa liste.

Article 4 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de NANTES peut être saisi par voie de recours contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Toutefois, en application de l'article 23 de la loi n°2000-597 du 30 juin 2000, en cas de contestation du présent arrêté et préalablement à tout recours contentieux, un recours gracieux doit être engagé auprès du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Sarthe.

Article 5 : Monsieur le directeur du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe.

Monsieur le Président du Conseil
d'Administration du SDIS de la Sarthe



Dominique LE MÈNER



ARRETE CONJOINT PRESIDENT - PREFET

Références de l'arrêté n°2023/2816 du 28 décembre 2023

Objet de l'arrêté : Arrêté conjoint fixant l'organisation du corps départemental de sapeurs-pompiers de la Sarthe et les emplois de direction du service d'incendie et de secours

Le préfet,

Le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-6, R 1424-19, R 1424-23-1 et R 1424-23-2 ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile codifiée ;

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018/2075 du 31 décembre 2018 portant approbation du règlement opérationnel du corps départemental de sapeurs-pompiers de la Sarthe ;

Vu l'arrêté conjoint n°2020/180 du 25 juin 2020 portant classement des centres d'incendie et de secours du département de la Sarthe ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2021/2609 en date du 28 décembre 2021 fixant l'organisation du corps départemental de sapeurs-pompiers de la Sarthe et les emplois de direction du service départemental d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023/1577 du 3 juillet 2023 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;

Vu les délibérations du conseil d'administration du SDIS en date du 19 février 2018, 19 octobre 2021 et du 20 décembre 2023 relatives à l'organigramme du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe ;

Sur proposition de M. le directeur du service d'incendie et de secours ;

ARRETEMENT

Article 1 : L'arrêté conjoint n°2021/2609 en date du 28 décembre 2021 susvisé fixant l'organisation du corps départemental de sapeurs-pompiers de la Sarthe et les emplois de direction du service départemental d'incendie et de secours est abrogé.

Article 2 : Le corps départemental de sapeurs-pompiers de la Sarthe dispose d'un état-major dénommé « direction du service d'incendie et de secours de la Sarthe » et de 74 centres d'incendie et de secours.

Il est doté en outre :

- D'un centre de traitement des alertes (CTA) réceptionnant les demandes de secours,
- D'un centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS).

Article 3 : L'état-major départemental est articulé en :

4 sous-directions :

- La sous-direction des moyens opérationnels
- La sous-direction territoriale
- La sous-direction des moyens fonctionnels
- La sous-direction santé

6 groupements fonctionnels :

- Le groupement organisation et coordination des secours
- Le groupement emplois et compétences
- Le groupement administratif et financier
- Le groupement technique et logistique
- Le groupement de la médecine du secours médicalisé et du soutien sanitaire opérationnel
- Le groupement de la médecine d'aptitude

2 groupements territoriaux :

- Le groupement territorial NORD
- Le groupement territorial SUD

Article 4 : Les groupements territoriaux regroupent 74 centres d'incendie et de secours et sont organisés en 6 compagnies :

Un groupement territorial SUD regroupant les compagnies de Sablé sur Sarthe, La Flèche et Montval sur Loir

Compagnie de Sablé sur Sarthe
comptant 16 CIS :

- Auvers le Hamon
- Brûlon
- Chantenay Villedieu
- Conlie
- La Suze sur Sarthe
- Loué
- Malicorne sur Sarthe
- Mézeray
- Noyen sur Sarthe
- Parcé sur Sarthe
- Précigné
- Sablé sur Sarthe
- Sillé le Guillaume
- St Symphorien
- Tennie
- Vallon sur Gée

Compagnie de La Flèche
comptant 14 CIS :

- Aubigné-Vaas
- Bazouges/Cré sur Loir
- Cérans Foulletourte
- Ecommoy
- La Flèche
- Le Lude
- Luché/Saint Jean
- Mayet/Verneil
- Parigné le Pôlin
- Pontvallain
- St Germain d'Arcé/Chenu
- St Mars d'Outillé
- Téléché
- Yvré le Polin

Compagnie de Montval sur Loir
comptant 11 CIS :

- Chahaignes
- Challes
- Courdemanche
- Dissay sous Courcillon
- La Chartre /Ruillé
- Le Grand Lucé
- Marçon
- Montval sur Loir
- Parigné /Brette
- Pruillé l'Eguillé
- Thoiré /Flée

Un groupement territorial NORD regroupant les compagnies de Le Mans, Mamers et La Ferté-Bernard :

Compagnie de La Ferté-Bernard
comptant 14 CIS :

- Bessé sur Braye
- Bouloire
- Connerré/Thorigné
- La Ferté Bernard
- Le Breil sur Mérize
- Montfort le Gesnois
- Montmirail/Grééz
- Savigné l'Evêque
- St Calais
- St Maixent
- St Michel de Chavaignes
- Tresson
- Tuffé Val de Cheronne
- Vibraye

Compagnie de Mamers
comptant 15 CIS :

- Ancinnes
- Ballon - Saint Mars
- Beaufay
- Beaumont sur Sarthe
- Bonnétable
- Fresnay sur Sarthe
- Gesnes le Gandelin
- Mamers
- Marolles les Braults
- Oisseau le Petit
- Sougé le Ganelon
- Souigné sous Ballon
- St Cosme en Vairais
- St Georges le Gaultier
- Ste Jamme sur Sarthe

Compagnie de Le Mans comptant
4 CIS :

- Le Mans Degré
- Le Mans Sud
- Changé
- Yvré l'Evêque

Article 5 : Les centres d'incendie et de secours sont classés en centres de secours principaux, centres de secours et centres d'incendie et de secours conformément à l'arrêté préfectoral n°2020/1080 du 25 juin 2020.

Les centres d'incendie et de secours peuvent être regroupés en communautés de centres et unités territoriales dans les conditions prévues aux règlements opérationnel et intérieur du corps départemental.

Article 6 : Les emplois de direction du service d'incendie et de secours de la Sarthe sont fixés à 15 :

- Le directeur du service d'incendie et de secours,
- Le directeur adjoint du service d'incendie et de secours,
- Le sous-directeur des moyens opérationnels,
- Le sous-directeur des moyens fonctionnels,
- Le sous-directeur territorial,
- Le médecin-chef départemental,
- Le médecin-chef adjoint départemental,
- Le chef du groupement organisation et coordination des secours,
- Le chef du groupement emplois et compétences,
- Le chef du groupement technique et logistique,
- Le chef de groupement administratif et financier,
- Le chef du groupement de la médecine du secours médicalisé et du soutien sanitaire opérationnel,
- Le chef du groupement de la médecine d'aptitude,
- Le chef du groupement territorial Nord
- Le chef du groupement territorial Sud

Article 7 : Le directeur du service d'incendie et de secours, chef du corps départemental de sapeurs-pompiers de la Sarthe, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et du service d'incendie et de secours.

Article 8 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, le tribunal administratif de NANTES peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Toutefois en application de l'article 23 de la loi n° 2000-597 du 30 juin 2000, en cas de contestation du présent arrêté et préalablement à tout recours contentieux, un recours gracieux doit être engagé auprès du service d'incendie et de secours ou de monsieur le préfet de la Sarthe.

Le 28/12/23

Le président du conseil d'administration
du service d'incendie
et de secours de la Sarthe



Dominique LE MÈNER

Le 28/12/23

Le préfet de la Sarthe



Emmanuel AUBRY